



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







SLW. 511<sup>m</sup> - 16 80, 9

Mercurie

**<36623738440014**

**<36623738440014**

**Bayer. Staatsbibliothek**



# MERCURE

## GALANT

DEDIE' A MONSIEUR

LE DAUPHIN.

SEPTEMBRE 1690.



A PARIS,  
GALERIE-NEUVE DU PALAIS,

**O**N donnera toujours un Volume  
nouveau du *Mercuré Galant* le  
premier jour de chaque Mois , & on  
le vendra Trente sols relié en Veau ,  
& Vingt-cinq sols en Parchemin.

**A PARIS,**

Chez **G. DE LUYNE** , au Palais , dans la  
Salle des Merciers , à la Justice.

**T. GIRARD** , au Palais , dans la Grande  
Salle , à l'Envie ,

**E: MICHEL GUBROUT** , Galerie-neuve  
du Palais , au Dauphin.

**M. DC. LXXX X.**

**AVEC PRIVILEGE DU ROY.**



## A V I S.

**Q**uelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien écrire les noms de Famille employez dans les Memoires qu'on envoie pour le Mercure , on ne laisse pas d'y manquer toujours. Cela est cause qu'il y a de temps en temps quelques-uns de ces Memoires dont on ne se peut servir. On reitere la mesme priere de bien écrire ces noms , en sorte qu'on ne s'y puisse tromper. On ne prend aucun argent pour les Memoires , & l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour , pourveu qu'ils ne desobligent personne , & qu'il n'y ait rien de licentieux. On prie seulement ceux qui les envoient, & sur

A ij

## A V I S.

*tout ceux qui n'écrivent que pour faire employer leurs noms dans l'article des Enigmes , d'affranchir leurs Lettres de port , s'ils veulent qu'on fasse ce qu'ils demandent. C'est fort peu de chose pour chaque particulier, & le tout ensemble est beaucoup pour un Libraire.*

*Le sieur Guerout qui debite presentement le Mercure , a rétably les choses de maniere qu'il est toujours imprimé au commencement de chaque mois. Il avertit qu'à l'égard des Envois qui se font à la Campagne , il fera partir les paquets de ceux qui le chargeront de les envoyer avant que l'on commence à vendre icy le Mercure. Comme ces paquets seront plusieurs jours en chemin , Paris ne laissera pas d'avoir le Mercure longtemps avant qu'il soit arrivé dans*

## A V I S.

*les Villes éloignées, mais aussi les Villes ne le recevront pas si tard qu'elles faisoient auparavant. Ceux qui se le font envoyer par leurs Amis sans en charger ledit Guerout, s'exposent à le recevoir toujours fort tard par deux raisons. La première, parce que ces Amis n'ont pas soin de le venir prendre si-tôt qu'il est imprimé, outre qu'il le sera toujours quelques jours avant qu'on en fasse le debit; & l'autre, que ne l'envoyant qu'après qu'ils l'ont leu, eux & quelques autres à qui ils le prestent, ils rejettent la faute du retardement sur le Libraire, en disant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit sieur Guerout, puis qu'il se charge de faire les paquets luy-mesme & de les faire*

A iij

## A V I S.

*porter à la poste ou aux Messagers sans nul interest, tant pour les Particuliers que pour les Libraires de Province, qui luy auront donné leur adresse. Il fera la mesme chose généralement de tous les Livres nouveaux qu'on luy demandera, soit qu'il les debite, ou qu'ils appartiennent à d'autres Libraires, sans en prendre pour cela davantage que le prix fixé par les Libraires qui les vendront.*

*Quand il se rencontrera qu'on demandera ces Livres à la fin du mois, il les joindra au Mercure, afin de n'en faire qu'un mesme paquet. Tout cela sera executé avec une exactitude dont on aura tout lieu d'estre content.*



# MERCURE GALANT

SEPTEMBRE 1690.

**L**A conjoncture présente des affaires fait mériter tant de louanges au Roy , & ce Monarque en reçoit de tant d'éloquentes Plumes, que je croy devoir commencer ma Lettre

A. iiij

## 8 MERCURE

en vous faisant part de leurs productions. L'illustre Madame des Houlières ne s'est pas teuë sur ses dernières Victoires. Je ne vous vanteray point les Vers que vous allez lire. On n'en voit point d'elle qui ne répondent à la réputation qu'elle s'est acquise.



### STANCES IRREGULIERES

Sur les Victoires du Roy.

**F**. Ille du Ciel, aimable Paix,  
Vous qui de tous les biens estes tou-  
jours suivie,  
Vous que l'aveugle erreur & la ja-  
louze envie

# GALANT. 9

Ont voulu d'icy-bas exiler pour jamais :

LOVIS est triomphant sur la terre & sur l'onde ,

Ses nombreux Ennemis sont confus ,  
sont défaits ,

Il va vous redonner au monde.

**S**i les secrets du Ciel se peuvent  
penetrer ,

Les glorieux succès qu'il accorde à  
ses armes

Forceront la discorde & l'envie à  
rentrer

Dans ces lieux destinez à d'éternelles  
larmes.

Ouy , je prevoy qu'avant le temps ,

Où les Rossignols par leurs chants ,

Pont retentir les bois de plaintes  
amoureuses ,

Vous descendrez icy du celeste séjour ;

# LO MERCURE

*Plus ses armes seront heureuses,  
Plûtôt vous serez de retour.*

2

*Entre les bras de la Victoire  
On a vu ce Heros déjà plus d'une  
fois ,  
Pour n'écouter que vostre voix ,  
Imposer silence à sa gloire.  
Son ame au dessus des faveurs  
Que fait l'inconstante Deesse,  
N'a point ce dur orgueil ny ces lâches  
rigueurs ,  
Qui mettent le comble aux mal-  
heurs  
D'un Ennemy forcé d'avouer sa foi-  
blesse ,  
Vice des vulgaires vainqueurs.  
Icy la mesme main qui terrasse, relève,  
Et toujours de Louis le triomphe  
s'achève  
Par le retour de vos douceurs.*

# GALANT. II.

2

*Plus à ses Peuples qu'à luy-même,  
Il ne voit qu'à regret ce qu'ils font  
aujourd'huy,  
Et ces Peuples instruits à quel point  
il les aime,  
Goûteroient un plaisir extrême  
A donner tous leurs biens & tout  
leur sang pour luy.  
Il voudroit qu'au milieu de ces bril-  
lantes festes,  
Qu'enfante un doux loisir dans les  
lieux où vous estes,  
Tous ses Sujets pussent vieillir.  
Ce genereux soucy sans cesse l'ac-  
compagne,  
Des Conquestes qu'il fait, des Batail-  
les qu'il gagne,  
Vous estes le seul fruit qu'il pretend  
recueillir,*

## 12 MERCURE



*De rage & de douleur je les voy qui  
fremissent*

*Au bruit de ses fameux exploits,  
Ces fiers Princes qui vous haïs-  
sent ,*

*Et qui foulant aux picds toutes sor-  
tes de loix ,*

*Pour un Usurpateur trahissent.*

*Leur gloire & l'intérêt des Rois.*

*La terre a bû le sang de leurs meil-  
leurs Troupes ,*

*La mer , malgré les vents qui com-  
battoient pour eux ,*

*Pesle mesle a reçu , Vaisseaux , Ca-  
nons , Chaloupes ,*

*Soldats & Matelots, dans ses gouffres  
affreux.*

*Goûtez , charmante Paix , une douce  
vengeance*

*Du mépris qu'ils ont fait de vos plus  
sacrez nœuds ,*

# **GALANT. 13**

*Vous serez la ressource & l'unique  
esperance*

*De leur monstrueuse Alliance*

*Qu'a cimentée un crime heureux.*

Voicy d'autres Ouvrages  
de Vers sur cette mesme ma-  
tiere. Les trois premiers Son-  
nets sont de M<sup>r</sup> Boyer , de  
l'Academie Françoise: le qua-  
trième , de M<sup>r</sup> le Clerc , de la  
mesme Academie , & le cin-  
quième , de M<sup>r</sup> de Liniere.

# 14 MERCURE

## LE ROY

### A SON PEUPLE.

**C**Her Peuple, à m'obeir si prompt  
Et si fidelle,  
Vous qui me consacrez Et vos biens  
Et vos bras,  
Vous en qui le courage Et l'ardeur  
d'un beau zele  
Me donnent des Heros autant que  
de Soldats.

2  
Soutenons jusqu'au bout une illustre  
querelle;  
Que tout soit contre moy, que contre  
mes Etats  
Il s'eleve une Ligue injuste Et cri-  
minelle,  
Le Ciel Et mes Sujets ne me man-  
queront pas.

S

*Nous vaincrons , & la Paix qui  
suivra la Victoire,  
Ramenant l'abondance au milieu de  
la gloire ,  
Fera de nostre sort Rois & Peuples  
jaloux.*

Z

*Toutes les Nations envîront à la  
France  
Un Roy , dont vostre Zele augmente  
la Puissance,  
Tous les Rois m'envîront des Sujets  
comme vous.*

**Sur la défaite des Flores An-  
gloise & Hollandoise.**

**P***euuples jaloux , voyez quelles  
morts , quel carnage  
Viennent d'ensanglanter l'un & l'autre  
Element.*

## 16 MERCURE

*Un Roy vangeur des Rois a puny  
vostre rage ;  
Malheur à qui s'expose à son res-  
sentiment.*

*S*  
*Au lâche Usurpateur vous ouvrez  
un passage ,  
Vous l'élevez au Trône ; il regne  
impunément ;  
Louis sur vos Vaisseaux a vangé cet  
outrage.  
Quel horrible debris ! quel vaste  
embrasement !*

*S*  
*Humiliez , confus après cette dis-  
grace ,  
Osez-vous encor , pleins de la mê-  
me audace ,  
Disputer avec nous de l'Empire des  
Eaux ?*

*S*

# GALANT 17

Dés que Louis poursuit la peine de  
vos crimes ,  
L'Océan vous voit fuir, voit brûler  
vos Vaisseaux,  
Et pour les engloutir, luy prête ses  
abîmes.

Sur la Victoire remportée  
en Savoye.

A U R O Y.

**Q**ue le Ciel fait pour vous de  
miracles visibles !

Grand Roy , la Ligne en vain redou-  
ble ses efforts ;

Rien ne peut ébranler vos forces in-  
vincibles ;

Rien ne peut épuiser vos immenses  
tresors.

Sept. 1690.

B.

## 18 MERCURE

S

*Le zele des François rend vos armes  
terribles ;*

*Une si noble ardeur leur donne des  
transports*

*Qui leur font penetrer des lieux  
inaccessibles ,*

*Et couvrir des rochers d'une moisson  
de morts.*

2

*Que ce triomphe est beau ! mais qu'il  
s'augmente encore ,*

*Quand de vostre Grandeur , que  
l'Univers adore ,*

*Le surprenant éclat ne vous éblouit  
pas !*

2

*Loin de vous élever par ces grands  
avantages ,*

*Votre cœur reconnoît par d'assidus  
hommages*

# GALANT. 19

*L'invisible secours qui soutient vostre  
bras.*

Sur les heureux succès des  
armes du Roy:

**N**on, ne vous laissez point d'é-  
taler vostre joye,  
Peuples trop fortunez sous les loix  
de LOVIS,  
Vous ne devez qu'à luy ces succès  
inouïs,  
Et ces prosperitez que le Ciel vous  
envoie.

2

De plus de Potentats que l'on n'en  
vid à Troye  
Les complots forcenez sont presque  
évanouis,  
Et l'aveugle fureur dont ils sont  
éblouis.

B ij

## 20 MERCURE

*A de nouveaux lauriers n'a fait  
qu'ouvrir la voye.*

*S*

*Quel Hercule jamais égala nôtre Roy?  
Seul dans tout l'Univers défenseur  
de la Foy,  
Du Dieu des Combattans il lance le  
tonnerre.*

*S*

*Ses Ennemis par tout en ressentent  
les traits,  
Et les ayant domptez par une juste  
guerre,  
Il doit encor bien-tost leur imposer  
la Paix.*

*Sur le mesme sujet.*

*C*Edex, fiers Ennemis, nostre  
tonnerre gronde :  
Tous ceux qui pretendoient nous  
donner de l'effroy.

# GALANT. 21

*voudroient estre avec nous dans une  
paix profonde ,  
Et venir en tremblant recevoir nostre  
loy.*

2

*Nous sommes triomphans sur la terre  
& sur l'onde ,  
Nostre vigueur éclate , on nous craint,  
& je croy  
Que la France seroit la Maistresse du  
monde ,  
Si c'estoit le desir de nostre Auguste  
Roy.*

3

*Luxembourg à Fleurns sa vaillance  
déploye ;  
Le hardy Catinat se signale en Savoye  
Et Tourville sur mer a mis l'Anglois,  
à bas.*

2

*Quoy que ces trois grands Chefs ho-  
norent nos Histoires,*

## 22 MERCURE

*Ce n'est ny leur sçavoir, ny leur cœur,  
ny leur bras,  
Mais l'esprit de LOVIS qui gagne les  
Victoires.*

J'ajoute à ces cinq Sonnets  
un Madrigal de M<sup>r</sup> Petit de  
Rouën.

### A U R O Y.

**D**ivin LOVIS, que la Vi-  
ctoire

*A toujours suivy pas à pas,  
Et qui prenant toute la gloire  
Fais que les autres n'en ont pas.  
Quelle est la force de ton bras!  
Toute l'Europe conjurée  
Sous ce bras se trouve atterrée  
Dans toutes sortes de combats.*

## GALANT. 23

*Mais faut-il que l'on s'en étonne?  
Celuy du Tout-puissant affermit ta  
Couronne,  
Et voyant qu'on pretend abattre ses  
Autels,  
Te seconde, animé d'une juste van-  
geance.  
Contre une suprême Puissance,  
Que peuvent de simples Mortels ?*

Je vous envoie l'Ouvrage, dont vous avez entendu parler si avantageusement, & que vous avez tant souhaité de voir. J'aurois satisfait plutôt vostre curiosité, si l'empressement qu'on a de l'avoir, n'en avoit pas rendu les copies fort rares.

# 24 MERCURE

222SSSSSS2S2SS222S

## JUSTIFICATION

Des Colonels & des Capitaines  
du Pays des Grisons

QUI SERVENT LE ROY  
DE FRANCE,

Contenuë dans une Lettre écrite  
aux Chefs des trois Liges  
des Grisons.

• PAR J. B. STOPPA. •

**M**ESSIEURS,

J'espère que vous ne trouverez pas mauvais qu'en conservant le respect que je vous  
dois,

dois, comme aux Chefs & Députez des trois Liges assemblez en Diete, je vous dise mon sentiment sur la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, de Davas le 8<sup>e</sup> Septembre dernier, laquelle ne m'a esté rendue que depuis trois semaines. Je ne m'étonne pas que le Roy Catholique vous ait fait solliciter, en vertu de l'Article dixième du Capitulat, que vous avez inseré tout du long dans vostre Lettre, de rappeler les Officiers du Pais qui sont en France au service du

*Septembre 1690.*

C

## 26 MERCURE

Roy ; mais bien que la plupart d'entre Vous , qui avez assisté à cette Assemblée, ayez des engagements avec les Espagnols , je suis surpris de ce que vous leur avez accordé cette demande , qu'ils n'ont pas eu raison de vous faire , & que vous pouviez justement leur refuser. Vous sçavez mieux que moy que dès que ce Traité fut fait , on le condamna hautement dans le Pais , sur le simple bruit de ce qu'il contenoit ; que les Députés qui l'avoient signé , n'osèrent le faire voir , sur

tout à cause de ce qu'il y  
 avoit de contraire aux inte-  
 rests de la France; qu'il n'y  
 a qui que ce soit de ceux du  
 Pais qui en ait vû l'Original,  
 que l'on croit avoir esté sup-  
 primé par les Espagnols, &  
 qu'il n'a jamais esté ratifié,  
 ny par le Roy d'Espagne, ny  
 par les Députés assemblez en  
 Diete. Je sçay bien qu'il a esté  
 executé en plusieurs Articles  
 pour l'avantage que l'on a  
 tiré de part & d'autre pour le  
 commerce; mais il est con-  
 stant que durant un fort  
 long-temps on n'a point eu

## 28 MERCURE

d'égard à l'Article dixième de ce Traité, non plus que si jamais il n'avoit esté fait. Il ne faut que le lire pour estre convaincu de cette verité.

*Toutes les fois que Nous des trois Lignes aurons de nos Troupes au service de quelque Prince, Potentat, Republique ou Estat, qui voudroient envahir les terres de Sa Majesté, en ce cas nous serons obligez de rappeler nos Soldats, & de leur ordonner expressement sur des peines severes, de mort & de confiscation de biens, qu'ils aient promptement à se retirer*

## **GALANT. 29**

*en leur Pays , & à quitter incessamment le service dudit Prince , & qu'ils se gardent d'endommager les Estats de Sa Majesté , sous quelque pretexte que ce puisse estre. Et de plus , pour plus de seureté , & pour plus grand éclaircissement , toutes les fois que l'on fera des levées dans le Pays , pour quelque Prince que ce soit , & qu'elles sortiront de la Patrie , Nous donnerons ordre exprés aux Soldats & aux Colonels qui les commandent , que dans aucune maniere , ny dans aucun temps, ils n'aillent point directement ,*

**C iij**

## 30 MERCURE

Et ne s'associent à aucunes Troupes, de quelque qualité qu'elles soient, qui voudroient attaquer les Etats de Sa Majesté, leur imposant les mesmes peines, Et les executant à toute rigueur, Et leur faisant sçavoir ces engagements Et cette Capitulation, afin que dans aucun temps, les Colonels, Capitaines Et Soldats Grisons n'en puissent pretendre cause d'ignorance.

Cet Article, comme vous voyez, contient deux points. Le premier; que les Ligues du Pays ne doivent point permettre que leurs Troupes

## GALANT. 31

servent un Prince pour attaquer les Estats du Roy d'Espagne, & qu'ils doivent rappeler leurs Troupes, & leur commander sur peine de la vie & de confiscation de leurs biens, de quitter le service de ce Prince-là, & de retourner dans leur País. Le second point est, que toutes les fois qu'on fait des levées pour le service de quelque Prince que ce soit, l'on défendra expressément aux Soldats & aux Colonels qui les conduiront, d'attaquer les terres du Roy d'Espagne, sur les mesmes

C iiij

## 32 MERCURE

peines, & qu'on fera sçavoir cette Capitulation & accord à tous les Capitaines & Soldats, afin qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. Je vous demande, MESSIEURS, si vous avez exécuté ou l'un ou l'autre de ces deux points. Lors que ce Capitulat fut fait, Vous ne rappellâtes point les Troupes du Pays qui estoient en France, pendant qu'elle avoit la guerre contre l'Espagne. Tant s'en faut. Vous permistes quelques années après à M<sup>s</sup> Planta, Bouël & Tscharner, de lever des Com-

pagnies pour les mener en France, sans leur faire défense de servir contre l'Espagne. Vous n'avez pas fait non plus cette défense à M<sup>r</sup>s Jacques du Mont & Estienne Bouël, lorsqu'ils menerent en France les Compagnies qu'ils avoient levées au País pour le service du Roy. Je ne croy pas que pendant la guerre, qui a esté entre les deux Couronnes, jusqu'à la Paix des Pirenées, les Espagnols vous ayent sollicité en vertu de ce prétendu Traité, de rappeler les Officiers du País qui estoient en

## 24 MERCURE

France , ou s'ils vous ont fait cette demande , vous l'avez trouvée si peu juste que vous n'avez pas jugé à propos de la leur accorder. Vous avez permis à nos Compagnies de servir en France sans les engager à quitter ce service & à revenir au Pays. Il y a quatorze années que j'estois à Messine avec mon Regiment. L'Ambassadeur d'Espagne qui estoit au País , fit alors un grand bruit, se plaignant hautement que vous aviez souffert que nous eussions passé la Mer pour aller soutenir un Peuple

## GALANT. 35

qui s'estoit soulevé contre son Roy. Vous eustes cependant si peu d'égard à ses plaintes, que vous ne trouvâtes pas à propos de nous écrire pour nous témoigner aucun mécontentement à cet égard. Je sçay bien que pendant la guerre qui estoit il y a douze années entre les deux Couronnes, vous avez à la sollicitation des Espagnols, écrit à quelques Officiers du Païs, de ne pas servir contre le Roy d'Espagne; mais vous ne leur avez témoigné aucun ressentiment de ce qu'ils n'ont

## 36 MERCURE

point eu d'égard à vos Lettres ny aux ordres que vous leur avez donnez. Quoy qu'il en soit, il ne vous est jamais arrivé d'écrire, comme vous avez fait depuis peu, à tous les Officiers Grisons qui sont en France de quitter le service, & de se retirer au País. Tout le monde n'aura-t-il pas sujet d'estre surpris de ce que vous vous estes avisez, l'an 1689, d'exécuter l'Article d'un Traité fait l'an 1639, c'est à dire cinquante ans auparavant, & qui jusques icy n'avoit point esté exécuté.

L'Ambassadeur d'Espagne qui estoit dans le Pais, & qui estoit fort vigilant pour les interests de son Maistre, n'auroit pas manqué de vous engager dès lors à faire revenir vos Officiers qui estoient en France, s'il avoit cru avoir le droit de vous le demander. Je ne voy pas pourquoy il ne nous sera pas permis de continuer à servir le Roy comme les autres Officiers ont eu la liberté de le servir depuis que ce pretendu Traité a esté fait. Mais ce qui est de plus surprenant, c'est que vous avez

## 38 MERCURE

adreffé vos Lettres de rappels  
aux Officiers qui ont des  
Compagnies, lesquelles n'ont  
pas esté levées dans le Païs.  
Il est constant que quand il  
n'y auroit rien à redire à ce  
Traité , & que vous voudriez  
executer cet Article à la ri-  
gueur , il ne vous donne le  
droit que de rappeler les  
Officiers qui commandent les  
Troupes levées dans le Pays.  
Nous serions bien malheureux  
si nous n'avions pas la même  
liberté qu'ont tous les parti-  
culiers de nostre Etat, d'aller  
par tout où ils peuvent trou-

ver leur avantage. Tous nos  
Predecesseurs ont conservé  
cette liberté, d'aller servir tels  
Princes ou Etats de l'Europe,  
qu'il leur a plu, sans aucune  
restriction. Nous sommes vos  
Compatriotes & non pas vos  
Sujets, & vous ne devez pas  
entreprendre de nous ôter  
un droit qui nous appartient  
par nostre naissance, comme  
membres d'un Etat libre de  
servir tous Rois ou Princes,  
sans en excepter aucun, que  
les Ennemis de nostre Etat.  
Mais outre nostre intérêt, je  
ne puis m'empescher de vous

dire , Messieurs , que je suis  
extremement surpris de ce  
que vous n'avez point eu d'é-  
gard à celuy de ce grand Roy  
que nous servons. Il est le plus  
ancien Allié de nostre Repu-  
blique ; & depuis plusieurs  
Siecles nos Ancestres ont  
donné des Troupes pour le  
service de la France. Dès l'an-  
née 585. ils en donnerent au  
Roy Chilperic contre les  
Lomdards , en faveur de  
l'Empereur Maurice ; en l'an-  
née 616. au Roy Theode-  
bert contre Theodoric Roy  
de Bourgogne ; à Charles

Martel , à Pepin , à Charlemagne , & à Charles le Gros , lors que les Predecesseurs de Hugues Capet estoient Ducs & Gouverneurs du pays des Grisons. Louis XI. avoit aussi de nos Troupes dans la conquête de la Bourgogne ; Charles VIII. dans celle du Royaume de Naples, & Louis XII. dans celle du Duché de Milan. François Premier , en a eu de même, & il y a 150. années que ce Roy fit un Traité de Paix & d'Alliance perpetuelle , avec vos Li-

*Septembre 1620.*      D

## 42 MERCURE

gues, aussi bien qu'avec les Suisses. Tous ses Successeurs en ont eu jusques à Louis XIV. C'est une chose fort étrange, que vous nous vouliez ôter à present la gloire qu'ont eüe ceux de nôtre Nation depuis tant de Siecles, de servir le plus grand Roy de tous ses Predecesseurs, aussi bien que de toute la Chrétienté, & que vous vouliez entreprendre de rompre par vôtre pretendu Capitulat, ce Traité de Paix perpetuelle, que nos sages Predecesseurs avoient fait. Il ne me sera pas

difficile de prouver qu'il n'étoit pas dans le pouvoir d'un petit nombre de Députés, non autorisez, de faire ce nouveau Traité, directement contraire à celuy qui estoit fait depuis si long-temps, & qui devoit toujours durer. C'est ce qui paroistra évidemment dans un Memoire que je feray sur ce sujet, par lequel on verra le prejudice que le Roy souffre par ce Capitulat, qui le prive du secours de nos Troupes, & du droit des passages de nostre pays. Je me contenteray pour

D ij

## 44 MERCURE

le present de vous faire remarquer la difference du traitement que vous avez receu du Roy de France & du Roy d'Espagne, par laquelle vous jugerez si vous avez eu raison de renoncer à l'alliance du Roy Tres-Chrestien, pour en contracter une nouvelle si étroite avec le Roy Catholique. Le Roy d'Espagne fit bâtir en; 1612. le Fort de Fuentes, sur les frontieres de vostre Estat, pour réussir dans le dessein qu'il avoit de vous mettre sous le joug, & de vous tenir en servitude,

## GALANT. 45

Quelques années après il fit soulever vos Sujets, par le moyen des Troupes qu'il fit entrer dans le pays, lesquelles firent un massacre cruel de ceux de la Religion, & occuperent la Valtoline & le Comté de Chiavennes. Que fit Louis XIII. dans cette occasion ? Il envoya le Marechal de Bassompierre, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, auprès du Roy d'Espagne, pour l'engager à vous rendre ces terres, & pour établir les choses sur le pied qu'elles estoient l'an 1615.

## 46 MERCURE

C'est ce qui fut stipulé par le Traité de Madrid, l'an 1621. que le Gouverneur de Milan, ne voulut jamais executer : ce qui obligea le Roy d'envoyer M<sup>r</sup> le Marquis de Cœuvres, avec une Armée pour prendre vos terres, que les Espagnols occupoient. Il les prit, & les en chassa, & ayant mis en dépôt les Forts qu'on y avoit fait bâtir, il sortit du pays avec ses Troupes, sur l'assurance qu'on luy avoit donnée qu'on démoliroit ces Forts, & que l'on vous remettroit en possession de ces

terres. Mais le Roy, voyant que les Espagnols les avoient occupées de nouveau, y envoya M<sup>r</sup> le Duc de Rohan, avec une Armée, qui s'en rendit encore le maistre, & qui les en chassa une seconde fois. Vous ne pouvez pas disconvenir que ce ne soit Louis XIII. qui par sa protection & par le secours de ses Troupes, vous a conservé la liberté, & qui a recouvré les terres que les Espagnols avoient usurpées sans aucun droit, & dont ils vouloient vous ôter pour jamais la pos-

## 48 MERCURE

cession & la souveraineté. Jugez après cela si vous pouviez honnestement , en oubliant tous les bienfaits de ce grand Roy , qui avoit dépensé des sommes immenses pour vous delivrer de la domination des Espagnols , faire un Traité , par lequel vous renoncez à son Alliance , & le privez de tous les avantages qu'il avoit de tirer des Troupes du Pays , & des droits des passages qui luy estoient dûs à cause de la cession que François I. vous avoit faite de la Valtoline , & du Comté de Chiavennes ,  
qui

qui estoient des dépendances du Duché de Milan ; & vous donnez, par ce même Traité, tous ces avantages au Roy d'Espagne, qui avoit envahi & ravagé vostre Estat, excité & fomenté la rebellion de vos Sujets, & qui n'a rien épargné pour les empescher de retourner sous vôtre Domination, & pour leur laisser la souveraineté du Pays, laquelle vous appartenoit de droit. Si vous aviez fait réflexion sur les grandes obligations que vous aviez à la France, vous n'auriez pas pris

*Septembre 1690. E*

## 50 MERCURE

le parti de nous donner ordre de nous retirer du service du Roy , sur tout dans cette conjoncture de la guerre qu'il a, contre l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre & la Hollande. Quand vous n'auriez aucune reconnoissance des bienfaits que vous avez receus de la Couronne; vous devriez au moins craindre que ce Roy ne vous fasse ressentir un jour les effets de son indignation, d'avoir pris si hautement, contre luy , le party du Roy d'Espagne. De plus, si vous avez quelque égard &

## GALANT. 51

quelque considération pour nous , vous devez nous dispenser de faire une action si contraire à nostre devoir , & qui nous couvriroit de honte & de confusion. En effet , nous serions coupables d'une grande ingratitude & lâcheté , si après avoir servy le Roy plusieurs années pendant la Paix ; nous quitteions le service , à present qu'il à une guerre si violente à soutenir. Mais outre nostre honneur , nostre interest mesme nous empêche d'abandonner des Emplois

E ij

qui nous sont avantageux ; pour retourner au Pays, y vivre dans une honteuse oisiveté. Quand nous pourrions honnestement prendre party avec le Roy d'Espagne, nous n'aurions garde de nous engager dans un service si décrié & si ruineux pour nos Troupes. Vous n'avez pas oublié, que le Regiment que vous donnâtes aux Espagnols il y a plus de vingt-cinq ans, perit en moins de deux années faute de subsistance ; que pendant tout le temps qu'il fut en Espagne il ne reçut pas

la dixième partie de la solde qui luy estoit deuë, & qu'enfin on acheva de le perdre par une longue marche qu'on luy fit faire sans nécessité, d'une extremité de l'Espagne à l'autre, dans les plus grandes chaleurs de l'Esté, n'ayant que du pain pendant plusieurs mois, & souvent n'en ayant point du tout, & que de deux mille hommes dont il estoit composé, il n'en revint pas trois cens au pays. Après une si fâcheuse experience, je ne croy pas qu'il y ait des personnes assez hardies pour

E iij

## 54 MERCURE

s'exposer à recevoir un si mauvais traitement; outre que les Espagnols mesmes ne demandent aucun corps de Troupes de la Nation, ou parce qu'il ne leur convient pas, ou parce qu'ils ne sont pas en estat de les payer. Il n'y a que le Roy seul, de tous les Princes & Estats de l'Europe, qui ait le moyen d'entretenir à sa solde un si grand corps de Troupes de nostre Nation, & de les payer si regulierement, que depuis plus de trente années on ne nous a pas fait perdre un seul denier.

Nous ne portons point d'envie au profit que plusieurs d'entre vous tirez de la part que vous avez à ces douze Compagnies , de cinquante hommes chacune , qui sont entretenues dans l'Estat de Milan. Nous ne vous envions pas non plus les pensions que plusieurs d'entre vous tirent du Gouverneur de ce Duché; mais nous vous supplions de nous laisser jouir des avantages que nous tirons de l'Employ que nous avons en France. Si vous n'estiez fort préoccupez de la passion que vous

E iiij.

56 **MERCURE**

avez pour les interets du Roy d'Espagne , vous devriez vous réjouir d'avoir cinq Colonels , plusieurs Capitaines , & un grand nombre d'Officiers , tous du Pays , dans le service de France. Après avoir parlé en general pour l'intérest de tous les Officiers du Pays , permettez-moy de vous dire un mot de ce qui me regarde en particulier. Vous sçavez que je ne suis pas né ny élevé dans le Pays , & que je n'y ay presque jamais fait aucun séjour. Il ya trente années que je suis étably en

France, que je considere à present comme ma patrie. Il y en a vingt-quatre que je sers le Roy; j'ay un Regiment & trois Compagnies, & j'ay l'honneur de servir de Brigadier dans ses Armées. Je vous demande, Messieurs, si je puis ou si je dois quitter un établissement si considerable pour me retirer dans un Pays, y vivre sans employ & sans occupation, dans une triste solitude. Après avoir tiré de si grands avantages des Charges que j'ay eues plusieurs années en temps de Paix, bien

## 58. MERCURE

loin de me retirer pendant la guerre, mon honneur, mon devoir & ma reconnoissance, m'engagent d'achever ce qui me reste de vie au service du Roy. Je ne dois pas oublier de vous représenter qu'il est fort surprenant que vous pressiez à présent l'exécution d'un Article du Traité de l'an 39. puis que les Espagnols ne croyoient pas que ce Traité dust estre executé lors que l'on fit en l'an 60. le Traité des Pyrenées. C'est ce qui paroist évidemment par l'Article 103. de ce dernier Traité,

dont voicy les termes.

*Les differends survenus au Pays des Grisons sur le fait de la Valtoline , ayant diverses fois obligé les deux Rois & plusieurs autres Princes de prendre les armes , pour éviter qu'à l'avenir ils ne puissent alterer la bonne intelligence de leurs Majestez , il est accordé que dans six mois après la publication du present Traité , & après qu'on aura esté informé de part & d'autre de l'intention des Grisons touchant l'observation des Traitez cy devant faits , il sera convenu amiablement entre les deux Couron-*

## 60 MERCURE

nes de tous les interets qu'elles  
peuvent avoir en cette affaire,  
Et que pour cet effet chacun des-  
dits Seigneurs Rois donnera pou-  
voir suffisant d'en traiter, à  
l'Ambassadeur qu'il enverra à  
la Cour de l'autre, après la pu-  
blication de la Paix.

Je feray les reflexions neces-  
saires sur cet Article dans le  
Memoire dont j'ay parlé cy-  
dessus. Je me contenteray  
pour le present de dire que  
si les Espagnols avoient jugé  
que ce Capitulat dуст estre  
observé, ils n'auroient pas  
accordé dans cet Article,

qu'après qu'on seroit informé de l'intention des Grisons touchant les Traitez cy-devant faits , l'on conviendrait amiablement entre les deux Couronnes de l'intérêt qu'elles pouvoient avoir dans cette affaire. Je conviens que cet Article n'a pas esté exécuté, parce que les Espagnols auroient esté privez de tous les avantages dont ils jouissent, s'ils en avoient demandé l'exécution. La France mesme ne l'a pas demandée, parce qu'il ne luy importoit pas que les Espagnols, en temps

## 62 MERCURE

de Paix , eussent tous ces avantages. Je sçay bien qu'en temps de guerre , où tous les Traitez sont rompus , il ne faut pas demander que cet Article soit executé. Il suffit que je vous aye fait voir que les Espagnols , dans le temps du Traité des Pyrenées , ne pretendoient pas que l'Article 139. fust executé; Cependant vous voulez à present le faire valoir , quoy qu'il n'ait jamais esté executé à l'égard de cet Article dixième dont il est question. Trouvez bon enfin que je vous prie de faire

reflexion sur la qualité de plusieurs des Deputez qui ont composé la Diete dont nous avons receu les ordres de nostre rappel. Vous sçavez qu'il est porté expressement par le Kesselbrief & par les Articles de la reforme qui a esté faite depuis quelques années, qu'aucune personne qui a des pensions ou qui est au service de quelque Prince, quel qu'il soit, ne pourra entrer en Diete. Vous n'ignorez pas que plusieurs de ceux qui ont esté Députez à Davas, ont part aux Com-

pagnies du Pays, où tirent des pensions du Roy d'Espagne. Il s'ensuit de là que la Diete n'étant pas composée de personnes capables d'y assister comme Députés, elle n'a pas eu l'autorité de nous donner aucun ordre qui nous engage à luy obeir. Comme dans ce cas il s'agit de l'intérêt des deux Couronnes, nous avons raison de considérer ceux qui ont des engagements avec les Espagnols comme nos parties; & par conséquent nous ne devons pas les recevoir pour nos Juges.

# GALANT. 65

Mais si l'on veut suivant les Statuts & Loix du Pays , convoquer une Diete , qui soit composée de personnes desintéressées , non suspectes , & qui n'ayent d'attachement à aucun Prince étranger , si l'on nous y cite , nous y comparoistronts , ou nous y enverrons des personnes pour représenter nos raisons. Nous ne doutons pas que nous ne fassions approuver nostre conduite & la resolution que nous avons prise de continuer à servir le Roy. Nous espérons même de réussir à per-

*Septembre 1690.*

F

66 **MERCURE**

suader à cette Assemblée, qu'il est de la gloire & de l'intérêt de nostre Nation de se tirer de la servitude des Espagnols, de renoncer à tous les engagements qu'on a pris mal à propos avec eux, contraires au Traité de Paix perpétuelle qu'on a avec la France, & qu'il est nécessaire de le rétablir & de le confirmer. Vous pourrez par ce moyen engager le Roy à vous donner les mêmes marques de sa protection & de sa bien-veillance Royale que vous avez reçues de Louis XIII. de glorieuse

memoire, & vous n'aurez pas  
sujet de craindre les menaces  
que le Gouverneur de Milan  
vous fait, de vous affamer en  
deffendant la traite des bleds  
pour le Païs, parce que le Roy  
pourra vous en faire avoir  
autant que vous en aurez de  
besoin, d'un côté par l'Alsace,  
& de l'autre par l'Estat de  
Venise. Si vous n'approuvez  
pas ces sentimens, MESSIEURS,  
j'en auray bien du déplaisir,  
mais je vous croy trop justes  
pour exiger que nous sacri-  
fions à la passion que vous a-  
vez pour le parti d'Espagné,

F ij

## 68 MERCURE

nostre bonheur, nos interets,  
& tous les avantages que nous  
tirons du service du Roy. Je  
ne laisseray pas de conserver  
toujours une veritable affec-  
tion pour le Païs, beaucoup  
d'estime pour vous, & d'être  
avec respect ,

MESSIEURS,

Vostre tres-humble & tres-  
obeissant serviteur,  
J. B. STOPPA.

*A Paris le 15.*

*Avril 1690.*



*R E M A R Q U E S*  
*Sur l'Article 103. du*  
*Traité des Pirenées, &*  
*sur trois autres Articles*  
*du Traité fait entre les*  
*Espagnols & les Grisons.*  
*l'an 1639.*

**J**E crois avoir prouvé par  
des raisons invincibles, dans  
la Lettre que j'ay écrite à  
Messieurs les Chefs des Ligues  
des Grisons, qu'ils n'ont pas  
eu le droit en vertu de l'Arti-

de dixième du Traité fait avec les Espagnols l'an 39. de rappeler les Officiers du Pays qui sont au service du Roy. Bien qu'il soit inutile de rien ajoûter à cet égard; j'ay cependant jugé, que pour donner une entière connoissance des affaires des Grisons par rapport à la France, & pour faire voir l'intérêt que cette Couronne a dans ce Pays-là, il estoit nécessaire de faire quelques Remarques sur ce prétendu Traité, aussi bien que sur l'Article 103. de celui des Pyrenées, où il est

parlé des differends survenus entre les deux Couronnes sur le fait de la Valtoline. Je commenceray à faire mes reflexions sur cet Article, lesquelles me fourniront des raisons convaincantes pour faire voir que ce Traité de l'an 39. ne doit point avoir lieu.

## ARTICLE CIII.

### Du Traité des Pyrenées.

*Les differens survenus au Pays des Grisons sur le fait de la Valtoline, ayant diverses fois*

## 72 MERCURE

obligé les deux Rois & plusieurs autres Princes de prendre les armes , pour éviter qu'à l'avenir ils ne puissent alterer la bonne intelligence de leurs Majestez, il a esté accordé que dans six mois après la publication du present Traité, & après qu'on aura esté informé de part & d'autre de l'intention des Grisons touchant l'observation des Traitez cy-devant faits , il sera convenu amiablement entre les deux Couronnes de tous les interests qu'elles peuvent avoir en cette affaire, & que pour cet effet chacun desdits Seigneurs Rois donnera pouvoir

*pouvoir fuffifant d'en traiter à l'Ambaffadeur qu'il enverra à la Cour de l'autre, après la publication de la Paix.*

Il ne faut pas s'étonner fi l'Espagne n'a pas preffé l'exécution de cet Article. Elle fçavoit bien que quand on viendrait à examiner le Traité qu'elle a fait avec les Grifons l'an 1639. la France n'auroit pas fouffert qu'on l'eust frustrée, en vertu de ce Traité, des droits & interefts qu'elle avoit en ce Pays, & que l'Espagne jouïft paifiblement en vertu de ce même Traité,

*Septembre 1690.*

G

## 74 MERCURE

de tant d'avantages qui ne luy estoient point dûs. Comme en temps de Paix il n'importoit pas beaucoup à la France que l'Espagne jouïst de tous ces avantages, & que pendant la guerre, l'Espagne n'avoit jamais jusques icy pretendu d'exécuter à la rigueur les Articles du Traité de l'an 39. qui sont préjudiciables à la France, elle ne s'est pas mise en peine de faire exécuter ce qui avoit esté stipulé dans cet Article 103. du Traité des Pirenées. Si l'on avoit demandé l'intention

des Grisons touchant l'observation des Traitez cy-devant faits, le Traité de l'an 39. auroit esté entièrement aboly, ou plûtoſt déclaré nul.

Les Eſpagnols n'auroient pas ſtipulé dans cet Article 103. qu'il ſeroit convenu amiablement entre les Couronnes, de l'intereſt qu'elles pouvoient avoir dans les Traitez cy-devant faits, s'ils avoient cru que celui de l'an 39. fuſt en ſa force, & duſt ſubſiſter. Il paroît de là que les Grisons ne peuvent pas juſtement avoir une autre opinion

G ij

## 76 MERCURE

touchant la force de ce Traité de l'an 39. que celle que les Espagnols en avoient l'an 1660. lors que celuy des Pirenées fut fait. D'ailleurs, il n'y a pas d'apparence que la France voulust consentir amiablement que le Traité de l'an 39. demeurast en sa force, puis qu'il luy est si contraire, & tout entier à l'avantage de l'Espagne.

Le Roy tiroit auparavant trois avantages du Pays des Grisons. Il avoit seul la possession & disposition de ces passages. Il entiroit des Trou-

## CALANT. 77

pes pour servir sans distinction contre l'Espagne, & contre tous les Princes & Etats, & il avoit une Alliance & Paix perpetuelle avec les Grisons. L'Espagne par trois Articles de ce Traité de l'an 39. l'a privé de tous ces avantages. Par l'Article sixième elle se fait ajuger la possession des passages de ce Pays-là. Par l'Article dixième elle engage les Grisons à ne point donner de Troupes à aucun Prince pour servir contre l'Espagne. Par l'Article vingtième les Grisons s'engagent à

G iiij

## 78 MERCURE

ne renouveler plus l'alliance avec la France lors qu'elle sera expirée. Il est aisé de faire voir l'injustice de ces Articles, & le préjudice que le Roy en souffre.

### ARTICLE VI.

Du Traité de l'an 1639.

*Sa Majesté Catholique demandant aux Seigneurs Grisons le passage pour faire passer par leur Pays des gens de guerre pour la conservation de ses Etats, les Seigneurs Grisons ne pourront le leur refuser, & seront obligez de l'accorder.*

Pour faire voir l'injustice de cet Article, il faut examiner le droit & l'intérêt que la France a sur les passages du Pays des Grisons. Il suffit pour cet effet, de remarquer que la Valtoline, & le Comté de Chiavennes, estoient anciennement des dépendances du Duché de Milan, & que les Grisons, qui estoient à la solde de François I. lors qu'il alla à la conquête de ce Duché, étant en possession de ces terres, quand ce Roy fut fait prisonnier à la Bataille de Pavie, les ont toujours gar-

G iiij

## 80 MERCURE

dées, comme les Suisses ont gardé Lugan, Lucerne, Bellinzone & Mendris, qui sont des Bailliages au delà des Monts, & qui faisoient partie du Duché de Milan. François I. estant en liberté, & de retour en France, donna & ceda aux Grisons la Valtoline & le Comté de Chiavennes, avec cette expresse condition, que les Grisons ne pourroient disposer des passages de ces lieux-là, qu'en sa faveur, ou en faveur de ceux qu'il voudroit, d'où il paroist que la France a un juste droit sur ces

## **GALANT. 81**

passages , fondé sur le don & cession qu'elle en a fait aux Grisons. La France a toujours jouï de ce droit , sans que l'Espagne ait jamais prétendu le luy ôter jusques au temps du susdit Traité.

L'intérêt de la France ne consiste pas à avoir ces passages pour y faire passer ses Troupes, lors qu'elle veut en envoyer en Italie, sur tout à présent qu'elle a Pignerol ; les passages du Mont - Senis , du Mont Genevre , & autres , luy sont plus commodes ; mais la France a in-

## 82 MERCURE

terest d'ôter ces passages aux Espagnols, par le moyen desquels ils peuvent faire passer des Troupes d'Allemagne en Italie, & d'Italie en Allemagne.

Il n'y a que deux passages qui puissent leur servir pour cet effet, sçavoir celuy des Grisons, & celuy des petits Cantons, qui leur est incommode pour plusieurs raisons.

Premierement, parce qu'il est plus éloigné, & qu'il faut passer par d'autres Etats avant que d'y arriver.

En second lieu, parce qu'il

## **GALANT. 83**

ne leur est permis de passer que deux cens hommes à la fois, & sans armes, & qu'ils sont par conséquent obligez de les faire porter sur des chevaux; au lieu que les Espagnols font passer par le País des Grisons, des Regimens entiers d'Infanterie & de Cavalerie, tous armez; d'où vient que quand ils ont besoin d'un prompt secours, le passage des petits Cantons ne leur peut servir.

.En troisième lieu, parce que les petits Cantons font payer un Ducat par teste pour

## 84 MERCURE

tous les Soldats qu'on veut faire passer sur leurs terres, au lieu qu'il n'en coûte rien du tout que la seule nourriture, en les faisant passer par le Pays des Grisons. D'où vient que depuis que les Espagnols sont en possession du passage des Grisons, ils ne se sont jamais servis de celuy des petits Cantons, & ils se sont servis souvent & fort utilement de celuy du Pays des Grisons. Lors que Pavie estoit assiegée par les Armes du Roy, l'an 1655. les Espagnols firent passer d'Allemagne en

Italie par le Pays des Grisons, un corps de Troupes, & ce fut ce renfort que receut. le Marquis de Caracene, qui obligea le Prince Thomas de lever le Siege de Pavie; d'où il paroist que la France avoit un notable interest de faire executer l'Article 103. du Traité des Pirenées. Comme les Espagnols ne sont en possession de ce passage du Pays des Grisons, qu'en vertu de l'Article fait l'an 1639. pendant la guerre entre les deux Couronnes, il seroit juste, suivant cet Article, que les

choses fussent rétablies en l'estat où elles estoient l'an 1617. & que la France eust seule la disposition de ces passages, comme elle luy appartient de droit.

## ARTICLE X.

*Toutes les fois que Nous des trois Lignes aurons de nos Troupes au service de quelque Prince, Potentat, Republique ou Estat, qui voudroient envahir les terres de Sa Majesté ; en ce cas nous serons obligez de rappeler nos Soldats & de leur ordonner expressément sur des peines severes, de mort & de confiscation de biens, qu'ils ayent promptement*

à se retirer en leur Pays, & à  
quiter incessamment le service-  
dudit Prince, & qu'ils se gardent  
d'endommager les Estats de Sa  
Majesté, sous quelque pretexte  
que ce puisse estre. Et de plus,  
pour plus de scureté, & pour  
plus grand éclaircissement, toutes  
les fois que l'on fera des levées  
dans le Pays, pour quelque Prin-  
ce que ce soit, & qu'elles sorti-  
ront de la Patrie, Nous donne-  
rons ordre exprés aux Soldats  
& aux Colonels qui les comman-  
dent, que dans aucune maniere,  
ny dans aucun tems, ils n'ail-  
lent directement, & ne s'asso-

## 88 MERCURE

cient à aucunes Troupes, de quelque qualité qu'elles soient, qui voudroient attaquer les Estats de Sa Majesté; leur imposant les mesmes peines, & les executant à toute rigueur, & leur faisant sçavoir cet engagement & cette capitulation, afin que dans aucun tems, les Colonels, Capitaines & Soldats Grisons n'en puissent pretendre cause d'ignorance.

J'ay fait voir dans la Lettre que j'ay écrite à Messieurs les Chefs de nôtre Pays, que cet Article qui deffend de donner des Troupes pour servir

## **GALANT.** 89

contre l'Espagne n'avoit jamais esté executé ; que lors même qu'il fut fait, quoy que les deux Couronnes fussent en guerre, bien loin de rappeler les Troupes du Pais qui servoient en France contre l'Espagne, on avoit permis l'an 1647. à M<sup>rs</sup> Planta, Bouël & Tscharnier de lever des Compagnies au Pays pour les mener en France, afin de servir contre l'Espagne, sans leur faire aucune deffense d'attaquer les Villes de cette Couronne en Flandre. De plus, les Capitaines Grisons

*Septembre 1690.* H

qui servent le Roy, ont fait venir de tems en tems & à petites Troupes, des Soldats du Pays qui leur ont servy avec d'autres à composer des Compagnies entieres, & ils en ont toujours tiré des recruës pour les entretenir. J'ay fait voir encore que cet Article est directement contraire au Traité de Paix perpetuelle des Grisons, avec le Roy; à l'Alliance particuliere laquelle duroit encore; à la liberté qu'ont eüe les Grisons de donner des Troupes au Roy depuis plusieurs Siecles pour servir in-

différemment contre tous Princes, & à la pratique non interrompue presque de deux cens ans, par laquelle on a vu que les Grisons ont donné de réms en réms des Troupes à la France pour attaquer les terres du Roy d'Espagne. Je me suis étendu si au long sur cet Article dans ma Lettre à Messieurs les Chefs du Pays, que je crois inutile de rien ajoûter là dessus.

**ARTICLE XX.**

Du Traité de l'an 1639.

*Lesdits Seigneurs Grisons promettent de ne point renouveler*

H ij

## 92 MERCURE

*l'Alliance qu'ils ont avec la France lors qu'elle sera expirée. s'il y a guerre entre les deux Couronnes; Et s'ils la renouvellent, que ce doit estre avec cette declaration expresse qu'elle sera suspendue. Et sans vigueur pendant que les deux Couronnes seront en guerre.*

Cet Article est aussi directement contraire, tant au Traité de Paix perpetuelle que les Grisons avoient avec le Roy, qu'au Traité d'Alliance particuliere dont le terme n'estoit pas encore expiré. Les Grisons ne pouvoient contracter cet-

et Alliance particuliere avec les Espagnols sans violer le Traité de Paix perpetuelle aussi-bien que celuy de l'Alliance particuliere qu'ils avoient avec le Roy.

Il paroît que ces trois Articles, à sçavoir le sixième, le dixième & le vingtième du Traité de l'an 1632. fait entre les Espagnols & les Grisons, sont fort prejudiciables aux interests du Roy, puisqu'il a esté accordé dans l'Article 103 du Traité des Pyrenées, que les deux Couronnes conviendroient amiablement de

## 94 MERCURE

l'intérêt qu'elles avoient dans cette affaire. Le Roy avoit droit de faire casser ces trois Articles, & de faire rétablir les choses dans l'état auquel elles estoient auparavant. Je sçay bien qu'il n'est pas têmes pendant la guerre, que les Traitez sont rompus, d'en faire executer un qui ne l'a pas esté pendant la Paix. Il suffit que j'aye fait voir le tort qu'on a fait au Roy par le Traité de l'an 39. Il sçaura bien le faire reparer en son têmes, & faire valoir son droit. Il ne faut pas s'estonner si le

Roy n'a pas jugé nécessaire de faire executer cet Article 103. du Traité des Pyrenées, pour faire casser ce Traité de l'an 39. Il n'y avoit aucun égard, & il le consideroit comme s'il n'avoit pas esté fait, parce que les Grisons ne l'avoient pas ratifié, ny pris soin de faire executer, ny dés qu'il fut fait, ny jamais jusques icy, l'Article dixième le plus important de ce Traité, qui porte que les Troupes du Pays ne doivent pas servir contre l'Espagne. Si les Grisons veulent faire valoir cette

## 96 MERCURE

deffense ; qui est-ce qui peut douter que le Roy ne trouve moyen de leur faire sentir un jour les effets de son indignation , d'avoir rompu le Traité de Paix perpetuelle, & de luy declarer la guerre en retirant leurs Troupes , pour empêcher qu'elles ne servent contre le Roy d'Espagne , qui est son ennemy ? Si la situation de leurs Pays, qui touche l'Estat de Milan , les engage de garder des mesures avec l'Espagne , ne sont-ils pas obligez d'en garder aussi avec la France , en consideration de l'ancienne

l'ancienne Alliance qu'ils ont avec cette Couronne, & des grands biens-faits qu'ils en ont receus ! Ils devroient au moins conserver une exacte neutralité entre les deux Rois. Le Roy de France ne trouvera pas mauvais, & ne recevra pas grand préjudice que les Grisons laissent aux Espagnols les douze Compagnies de 50. hommes qu'ils ont dans l'Estat de Milan. Il ne craint pas même qu'ils leur en donnent un plus grand nombre, parce qu'il sçait bien que leurs Finances ne leur per-

*Septembre 1690.*

I

## 98 MERCURE

mettent pas d'entretenir & de payer un Corps de Troupes de nôtre Nation. Mais ce seroit une chose fort étrange que les Grisons entreprissent d'engager les Officiers du Pays, à quitter le service du Roy, qui les paye si regulierement, aussi bien que ce prodigieux nombre de Troupes de tant de differentes Nations, & de ses Sujets, qu'il a sur pied.

Le respect & la veneration que l'on garde pour la Memoire de M<sup>r</sup> le Duc de Mon-

taufier , luy a fait rendre tous les honneurs qui étoient deus à une personne d'un merite aussi généralement reconnu que le sien l'estoit. Aussi les rares vertus qui l'ont fait admirer pendant sa vie, ont receu après sa mort les justes Eloges qu'elles méritoient, dans deux Oraisons Funebres , prononcées avec l'applaudissement de deux Assemblées nombreuses, l'une le 11. du mois passé dans l'Eglise des Carmelites du Fauxbourg Saint Jaques, par M<sup>r</sup> l'Abbé Flechier , nommé à l'Evesché.

I ij

## 100. MERCURE

de Nîmes, & l'autre le 19.<sup>e</sup> du mesme mois dans l'Eglise de S. Germain l'Auxerrois sa Paroisse, par M<sup>r</sup> l'Abbé Ancelme. Comme ces deux excellentes Pieces sont si bien liées chacune dans ses parties, qu'on n'en pourroit détacher aucun endroit sans luy faire perdre beaucoup de sa force, je me contenteray de vous dire qu'elles ont esté l'une & l'autre données au Public, & qu'ayant eu beaucoup de succès, il y a grande apparence qu'on ne sera pas longtemps sans les envoyer dans

**GALANT.** Ici  
vostre Province. Cependant  
pour ne vous pas priver du  
plaisir de voir ce qui s'est  
fait à la gloire de ce Duc,  
dont les grandes qualitez ont  
fait tant de bruit dans tout  
le Royaume , je vous en-  
voye un Ouvrage de Madame  
des Houlières , sur le mal-  
heur arrivé aux Muses , qui  
en le perdant , ont perdu leur  
Protecteur.

§ 2552225222255555

## SUR LA MORT

De M<sup>r</sup> le Duc de Montausier.

## I D I L L E

**S**ur le bord d'un ruisseau paisible  
 Olimpe se livroit à de vives douleurs,  
 Et malgré ses autres malheurs  
 Au sort de Montausier attentive & sensible,  
 Disoit en répandant des pleurs :  
 Qu'allez-vous devenir, belles Infortunées,  
 Musés, qu'il protegea dès ses jeunes années ?

*Qui allez-vous devenir , Héroïques  
Vertus ,*

*Vous qui tremblantes , éplorées,  
Après vos Temples abbatus ,  
Chez luy vous estiez retirées ?  
Les titres précieux dont furent revêtus  
Ces Grecs & ces Romains , ornemens  
de l'Histoire ,  
Sont dûs à ce Héros d'immortelle  
memoire ,*

*Qui par des sentiers peu battus,  
Marcha d'un pas égal vers la solide  
gloire.*

*¶  
Muses , Vertus , hélas ! qui sera vo-  
stre appuy ?*

*Et qui regardera comme d'affreux  
spectacles*

*Vostre misere & vostre ennuy ?*

*Qui vous écoutera ? Qui voudra  
comme luy*

**I iiij**

# 104 MERCURE

*Vous conduire à travers d'innom-  
brables obstacles*

*Au grand Roy qui regne aujour-  
d'huy ?*

*Ah , qu'une telle perte ouvre de  
precipices !*

*Qu'elle va vous livrer à d'injustes  
caprices !*

*Que de dédains, que de dégousts ?  
Muses , Vertus , hélas ! l'Ignorance  
& les Vices*

*Peut-être par sa mort triompheront  
de vous.*



*Injustice de la Nature !*

*Les arbres dont l'ombrage embellit  
ces costeaux ,*

*Ne craignent point des ans l'irrepa-  
rable injure ;*

*Leur vieillesse ne sert qu'à les rendre  
plus beaux.*

# GALANT. 105

*Après avoir d'un siècle achevé la  
mesure ,*

*Ils passent bien avant dans des siècles nouveaux.*

*Où voit-on quelque homme qui  
dure*

*Autant que les sapins, les chesnes,  
les ormeaux ?*

*§  
Mais pourquoy m'amuser dans ma  
douleur mortelle*

*A faire à la nature une vaine querelle ?*

*Arbres qui vivez plus que nous ,  
Jouïssiez d'un destin si doux ;  
J'ay bien d'autres sujets de murmurer contr'elle.*

*Puis-je voir sans blâmer des ordres  
si cruels ,*

*Qu'un de ces indignes Mortels  
Que dans sa paresse elle forme*

# 106 MERCURE

*De ce qu'elle a de plus mauvais,  
Plus tard que Montausier s'en-  
dorme*

*De ce fatal sommeil qui ne finit  
jamais ?*

*§  
Un excès de douleur & de delica-  
tesse*

*Porte ma colere plus loin.  
Tout homme , quel qu'il soit , dont  
elle a pris le soin  
De conduire la vie à l'extrême vieil-  
lesse ,*

*Quand il s'offre à mes yeux les  
bleffe.*

*Non , je ne sçaurois plus souffrir  
Que dela fin d'un siecle icy quel-  
qu'un approche,*

*Sans luy faire un secret reproche  
Du long-temps qu'il est à mourir.*

*§*

# GALANT. 107

*Vous , qu'avec une ardeur sincere  
J'invoquois pour sauver une Teste si  
chere ,*

*Dieux , quelquefois ingrats &  
sourds !*

*Seize lustres entiers ne firent pas le  
cours*

*D'une vie également belle ,*

*Et qui devoit durer toujours ,*

*Si le merite estoit un assésuré secours  
Contre une loy dure & cruelle.*

*Vous ne vouliez pas que son cœur  
Eust le plaisir de voir ce Prince dont  
l'enfance*

*Fut confiée à sa prudence ,*

*Une seconde fois Vainqueur  
Des fieres Nations que l'Envie &  
l'Erreur*

*Osent armer contre la France.*

*S  
Vous estes satisfaits. Les barbares  
efforts*

# 108 MERCURE

*De la Déesse qui delie  
 Les invisibles nœuds qui joignent  
 l'ame au corps,  
 Ont fait que sur les sombres bords  
 Montausier a rejoint sa divine Julie.  
 Tous deux malgré cette Eau qui fait  
 que tout s'oublie ,  
 Sentent encor de doux transports ;  
 Et tous deux sont suivis de ces illu-  
 stres Morts ,  
 Qui dans une saison aux Muses plus  
 propice ,  
 Firent de leurs charmans accords  
 Retentir si longtemps le Palais d'Ar-  
 tenice,  
 Tandis que des grands noms du He-  
 ros que je plains  
 Aux siècles à venir on transmet la  
 memoire ,  
 Et que les plus sçavantes mains  
 Elevent à l'envi des Temples à sa  
 gloire.*

M<sup>r</sup> le Clerc, de l'Academie Françoise, s'est aussi adressé aux Muses dans un Sonnet dont la perte que nous avons faite de M<sup>r</sup> de Montausier, luy a fourny la matiere. Il est trop beau pour ne vous en pas envoyer une Copie.

SONNET.

**M**ontausier ne voit plus la lumiere du jour,  
Muses, que son trépas a si fort desolées,  
A l'honneur de son nom dressez des Mausolées,  
Dignes de sa vertu, dignes de vostre amour.

# 110 MERCURE

2

Dès ses plus jeunes ans il vous fai-  
soit la cour,  
Et quand de nos Climats Mars vous  
eut exilées,  
On vous y vid bien-tost par ses soins  
rappelées,  
Accommoder vos chants au fier bruit  
du tambour.

3

Que nos derniers Neveux, par vo-  
stre ministère,  
Apprennent à quel point il fut juste  
& sincere,  
Vaillant & liberal, sage, actif,  
éclairé.

4

Mais non, LOUIS a fait son vray  
Panegyrique,  
Quand pour former d'un Fils le  
courage heroïque,

# GALANT III

*A ses plus grands Sujets son choix  
l'a préféré.*

Quoy que nous soyons dans une saison fort éloignée du Printemps , je ne puis m'empescher de vous faire part d'un Air qui fut fait lors qu'on partit pour se rendre en Flandre & en Allemagne. Comme la Campagne n'est pas encore achevée, je le croy assez du temps pour vous l'envoyer , puisque les paroles marquent la peine que souffrent nos Belles d'estre séparées de leurs Amans. Cet Air

## 112 MERCURE

est de la composition de M<sup>r</sup>  
Capus, Maître de Musique  
fort estimé , & étably à Di-  
jon.

### AIR NOUVEAU.

**A** H , Printemps , ton retour n'a  
plus pour moy de charmes.

*Le cher objet de mes tendres desirs  
S'éloigne de mes yeux malgré tous  
mes soupirs ,*

*Moins sensible à l'amour qu'à la fu-  
reur des armes.*

*Ah , Printemps , ton retour n'a plus  
pour moy de charmes.*

*Il ramene en ces lieux les Jeux &  
les plaisirs ,*

*Il fait naistre les fleurs & voler les  
Zephirs ,*

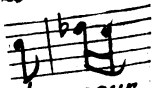
Ah! Printemps  
mes Le  
iet de mes yeux malgré tous m  
ri-bleau. Printemps ton re-tour.  
de ch m ces lieux les jeux  
sirs il f les zephirs et dans mon  
crainte rournà pour moi plus d.



cher ob-



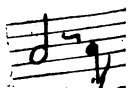
es soupir.



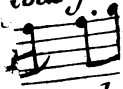
ra pour



et les



coeur j'



che

# GALANT. 113

*Et dans mon cœur il met le trouble  
& les alarmes.*

*Ah, Printemps, ton retour n'a plus  
pour moy de charmes.*

Comme les Victoires du Roy ont continué, on a fait de nouvelles réjouissances dans toutes les Villes, & celle d'Agen n'a rien épargné pour faire voir combien elle s'intéressoit sensiblement aux avantages que l'Armée Navale de Sa Majesté a remportez sur celle des Anglois & des Hollandois. Le 7. du mois passé, jour choisi pour en rendre graces à Dieu,  
*Septembre 1690. K*

## 114 MERCURE

M<sup>r</sup> l'Evesque d'Agen fit richement tapisser une grande Galerie qui est dans la court de l'Evesché. Un grand Buste du Roy fut exposé au milieu sous un magnifique Dais, & la nuit estant venuë, on alluma un nombre presque infiny de lumieres qui illuminerent toute cette Galerie, avec de grands flambeaux de cire blanche aux costez du Buste. Pendant tout ce jour & toute la nuit, on regala de vin & de plusieurs mets tous ceux qui se presenterent. Le Corps de Ville fit mettre toute la Bour-

## GALANT. 115

geoisie sous les armes, avec les Capitaines & les Sergens de quartier, qui assisterent au feu de joye. Il fut allumé après que l'on eut chanté le *Te Deum* dans la Cathedrale, & ce fut un feu continuel de Mousqueterie & de Canon. M<sup>r</sup> Albengue fit une Compagnie particuliere de cinquante jeunes hommes des mieux faits de la Ville, chacun avec son Mousquet. Ils firent un tres-grand feu, & ensuite il les traita tous magnifiquement. M<sup>r</sup> Bru, Procureur Syndic de l'Hostel de Ville, se

K ij

## 116 MERCURE

fit distinguer par la représentation d'une Armée Navale, en relief suspenduë en l'air. A l'entrée de la rue de Garonne où il loge, il avoit fait élever un grand portique couvert de laurier, au couronnement duquel on voyoit un grand Tableau, où le Roy estoit peint à cheval, foulant ses Ennemis à ses pieds. Au dessous de ce Tableau, il y en avoit trois autres moins grands, qui representoient admirablement bien trois combats de mer; l'un devant l'Isle de With, l'autre de M<sup>e</sup>

## **GALANT.** 117

le Marquis de Villette, & le dernier de l'Armée Navale du Roy, qui en poursuivant les Ennemis les obligeoit de mettre le feu à leurs Vaisseaux. Ces trois Tableaux qui estoient tres-bien faits, & entourez, ainsi que celuy du Roy, de guirlandes de laurier & de fleurs, avec les Inscriptions de chaque combat, faisoient un fort bel effet. Aux deux angles du Tableau du premier combat de mer, qui se rencontroit au milieu du Portique, & qui estoit plus grand que les deux autres, on avoit

## 118 **MERCURE**

attaché deux petits Navires en relief ornez de toutes leurs voiles, cordages, ancres, guidons & banderoles. Si-tost qu'on estoit entré dans ce Portique, on voyoit en l'air un gros Vaisseau, nommé le Soleil, où six personnes auroient pû se mettre fort facilement Il estoit peint & doré, garny de quatre-vingt pieces de Canon, avec le Pavillon blanc aux Armes de France, & toutes les voiles de taffetas de la Chine. Tous les Guidons & banderoles de différentes couleurs estoient

aussi de taffetas, & on voyoit sur les masts & sur les cordages quantité de figures en bosse ronde, tant Officiers & Soldats, que Matelots qui grimpoient aux cordages. Ce Vaisseau estoit suivy d'un autre moins grand, nommé le Terrible, proprement fait, & avec soixante pieces de Canon. Il y avoit ensuite douze autres Vaisseaux en bosse aussi bien équipés, portant tous Pavillon bleu. Ces Vaisseaux vinrent la nuit attaquer le Soleil & le Terrible, qui firent un si grand feu sur l'Es-

## 120 MERCURE

cadre bleuë , qu'ils en brûlèrent quatre, en prirent un, & mirent le reste en fuite. Ce combat se fit à la clarté de quatre-vingt grandes lanternes aux Armes du Roy , fleurdelisées & semées d'L couronnées, qui estant placées avec simetrie, éclairaient toute la rue. La Feste se termina par des danses & des feux particuliers qu'on fit dans toute la Ville. Chaque Magistrat Presidial fit la danse de son quartier ; chaque Consul fit la mesme chose, & toutes ces danses alloient dans

## GALANT. 121

dans la court de l'Evesché,  
où incessamment l'on verfoit  
à boire à tous ceux qui en  
vouloient. Le Procureur Sin-  
dic, qui fut occupé tout ce  
jour-là à donner ses ordres  
pour la representation du  
Combat Naval, fit allumer de  
nouveau le lendemain au soir  
toutes les Lanternes de sa rue,  
& se mit à la teste de tout son  
quartier, qui fit une danse si  
nombreuse, qu'elle se multi-  
plia aussi-tost en huit autres  
danses.

Je ne vous parleray point d'un  
Feu d'artifice qui a esté fait à  
*Septembre 1690.* L

## 122 MERCURE

Uzez dans la mesme occasion  
par l'ordre de M<sup>r</sup> l'Evesque ,  
ny d'un Soupé magnifique de  
cinquante Couverts , qu'il  
donna ensuite à toute la No-  
blesse du Pays. Je vous diray  
seulement que le bruit de  
cette Feste ayant attiré un  
fort grand nombre de nou-  
veaux Convertis, la Cathedra-  
le s'en trouva toute remplie  
dans le temps du TE DEUM.  
Il fut chanté en Musique  
en presence des Corps de Vil-  
le & de Justice , & ce Prelat  
avant que de se revestir de ses  
habits Pontificaux, alla s'as-  
seoir au Fauteuil dont il se

sert ordinairement pour entendre le Sermon, & fit le discours qui suit.

**M**ESSIEURS,

*Après avoir souvent réuni nos vœux dans cette Eglise pour la prosperité des Armes du Roy, il est bien juste que nous y réunissions aujourd'huy nos prieres & nos voix pour rendre graces à Dieu qui les a exaucées par le succès des deux plus grandes & plus completes Victoires, dont il ait jamais favorisé l'Empire du Fils aîné de son Eglise. Je*

L ij

## 124 MERCURE

ne sçay cependant, Messieurs, si nos premières actions de graces ne seroient pas mieux employées pour la conservation de la vie & de la santé du plus heureux & du plus sage de tous les Conquerans, Louis le Grand, nostre Auguste Monarque ; car quoy qu'il nous soit infiniment glorieux & avantageux dans les conjonctures presentes, d'avoir mis en fuite quarante mille hommes, d'estre demeurez maistres du champ de Bataille, de leur avoir enlevé Bagage, Canons, Drapeaux, & d'avoir jetté la confusion & le desordre dans ce puissant Corps

de Troupes , que tous les Prin-  
ces de l'Europe conjurez contre  
nous , avoient formé pour porter  
le fer & le feu jusque dans le  
sein de la France ; quoy qu'il  
soit encore beaucoup plus hono-  
rable à la Nation , & plus  
honteux à nos superbes Enne-  
mis , que nostre Flote , maistresse  
des deux mers , ait fait rougir  
l'Océan du sang des Anglois &  
des Hollandois, couvert toute la  
coste du débris de ces deux puis-  
santes Flotes , qui faisoient l'es-  
perance de tout le party , & qui  
se sont veuës contraintes par  
desespoir de brûler & de couler

## 126 MERCURE

à fond leurs propres *Vaisseaux*,  
pour se consoler de leur perte par  
l'honneur imaginaire de n'avoir  
perdy que de leur propre main ;  
cependant , *Messieurs* , sans  
craindre de ne paroistre pas assez  
sensible à ces faveurs du Ciel, je  
publieray hautement que préfe-  
rablement à ces victoires surpre-  
nantes, il faut benir l'aimable  
Providence de Dieu sur nous,  
qui nous comble de toutes ces  
faveurs en nous conservant la  
personne du Roy, qui comme un  
sage Pilote, & comme un Mo-  
narque accompli, par l'applica-  
tion continuelle qu'il apporte aux

affaires de l'Etat, comme à celles de la guerre ; par les ordres qu'il donne aux Armées de terre comme à celles de mer, semble tenir d'une main le gouvernail de ses Vaisseaux, & de l'autre les rênes de son Empire, également admirable & terrible sur la mer & sur la terre, à la teste de ses Troupes, & dans le secret du Cabinet. Car enfin, quel remerciement ne doit-on point au Ciel pour la conservation d'une personne si nécessaire au salut de son Royaume, dont la profonde sagesse occupée sans relâche de tous nos besoins, attentive à

L iij

## 128 MERCURE

toutes nos necessitez , appliquée à découvrir & à déconcerter tous les desseins que la jalousie, la fureur & la perfidie de nos Ennemis avoient formez contre la France , s'étend également sur la Meuse & sur le Rhin , dans la Savoye & dans le Piedmont , sur la Catalogne & sur la Flandre , sur la Méditerranée comme sur l'Océan , équipant des Flotes , fortifiant des Places , imprimant aux Soldats la noble ardeur dont ils paroissent animez ; entretenant la paix , la seureté & la tranquillité dans toutes les parties de son

Royaume ; bonheur dont nous  
 jouïssons dans nos montagnes, &  
 & dont nos Alliez ressentent les  
 effets jusqu'à l'extremité de l'Eu-  
 rope ? C'est à la veüe de ces  
 merveilles & de ces prodiges  
 surprenans, que je ne puis m'em-  
 pescher d'employer pour Louis le  
 Grand les paroles que le Saint  
 Esprit semble nous mettre au-  
 jourd'huy luy-même dans la bou-  
 che : Sapientia ædificavit sibi  
 domum, subdidit sibi gentes,  
 superborum & sublimium  
 colla propriâ virtute calca-  
 vit. La sagesse de Louis, le Sa-  
 lomon de la France, luy a bâty

## 130 MERCURE

*une maison d'une magnificence sans pareille ; mais pour une qu'elle luy a faite , elle luy en a fait rétablir mille pour le Sauveur du monde. Cette sagesse luy a soumis cent differens Peuples armez contre luy. Enfin cette mesme sagesse a sceu humilier ces Testes superbes , ces fiers Ennemis , ces Rois de la mer & de la terre, sans emprunter d'autres forces que les siennes.*

*Peut-on ne pas admirer la grandeur d'ame de ce Heros , né pour la felicité de l'Univers, qui dans les plus pressans besoins de son Royaume, attaqué par toutes*

les Puissances de l'Europe, se fais  
un devoir de partager ses forces  
pour ne pas manquer à un Sou-  
verain legitime, depossédé par  
un injuste Usurpateur, & aban-  
donné lâchement de ceux mesmes  
que la fidelité & la Religion de-  
voient luy attacher le plus for-  
tement? Luy seul le retire: le con-  
sole, le soustient, & tandis que les  
autres Princes oublient leurs ve-  
ritables interests pour soutenir  
l'Usurpateur, il n'épargne rien  
pour le rétablir sur le Trône, per-  
suadé que la gloire de soustenir une  
Couronne est plus grande que celle  
de la porter. Peut-on ne pas ad-  
mirer la pieté sincere & reli-

## 132. MERCURE

*gieuse de Louis le Grand, dont les desseins toujours pacifiques & religieux, n'ont jamais fait prendre les armes que pour estre en estat d'assurer les Temples & les Autels du Dieu des Armées, & qui malgré toutes les veuës d'une politique interessée, a donné la paix à l'Europe, quand il a cru qu'elle pouvoit estre funeste aux Ennemis du Sauveur & de la Religion, content de soutenir aujourd'huy cette sanglante guerre, sans aucun autre interest que celuy d'achever de les abatre & de les confondre?*

*Mais pourquoy ne parler que*

d'admiration & d'étonnement à la veüe de tant de merveilles ? Est-ce un miracle nouveau que nous voyons ? N'est-ce pas le bonheur ordinaire de Louis le Grand ? Les autres années de son regne ont-elles esté moins admirables ? La force & la justice de ses armes n'a-t-elle pas toujours esté redoutable à ses Ennemis , favorable à ses Alliez , terrible à chacun de ces mesmes Princes qui ne sont rassemblez que pour donner une plus grande étendue à ses triomphes , & un plus grand éclat à sa gloire ? Pourquoi donc se récrier sur ses

# 134 MERCURE

*dernieres victoires, qui ne sont  
 qu'une suite d'une infinité d'au-  
 tres, & une continuation des  
 bénédictions que la Religion luy  
 attire? Que dis-je? C'est à l'E-  
 glise à se récrier, & à consacrer  
 des victoires si nécessaires à la  
 conservation de la Foy & à  
 l'extinction de l'Herésie. C'est  
 à elle à célébrer des victoires qui  
 ôtent les armes aux Ennemis  
 étrangers, & qui les font tom-  
 ber des mains des Ennemis do-  
 mestiques, dont la révolte & la  
 fureur font toute l'esperance des  
 Conjurez; des victoires qui rom-  
 pent les mesures de nos perfides*

*Alliez, & de nos voisins infidèles, & qui malgré la conspiration de tant d'adversaires, ouvrent un chemin à la Paix qu'ils seront bien-tost contraints de demander; trop heureux de recourir à la clemence de celui dont ils redoutent si fort le pouvoir, & d'estre assurez par plus d'une experience, que jamais la fortune ne luy fait oublier sa bonté. Le Traité avantageux que Sa Majesté offre au Duc de Savoye, en est une nouvelle preuve, dont la memoire sera éternelle. L'Histoire la conservera comme un monument de la puissance &*

# 136 MERCURE

de la generosité de Louis le Grand, de sa puissance, ayant pu d'abord se faire justice, le perdre & l'abîmer; de sa generosité, ayant bien voulu luy faire grace & luy pardonner aussi tost qu'il aura témoigné son déplaisir.

Elevez donc vos voix, Chantres, Musiciens. Que ces voûtes retentissent de vos Cantiques d'allegresse, Peuple fidelle. Animez vos cœurs d'un Zèle tout nouveau, Ecclesiastiques, Prestres, Ministres de J. C. redoublez vos prieres; elles monteront comme un encens odoriferant vers le Trône du Dieu des Ar-

# GALANT. 137

mées, en action de graces de la conservation de l'auguste Personne de nostre invincible Monarque, & des deux celebres Victoires qui nous en promettent beaucoup d'autres, & qui ne nous laissent plus rien à desirer qu'une prompte & heureuse Paix, que LOUIS donnera encore une fois à toute l'Europe.

La Ville de Mende, dans le Givaudan, Province du Gouvernement de Languedoc, n'a pas montré moins de zele, qu'Agen & Vzez. Les Chanoines de la Colle-  
Septembre 1690. M

# 138 MERCURE

giale de tous les Saints firent dresser un Feu de joye dans leur court avec toute la magnificence possible. Ils s'y rendirent tous en Surplis & en Aumusses ayant leur Doyen à leur teste, & tenant chacun un Cierge de cire blanche à la main, & après avoir chanté le *Te Deum*, & commencé le *Veni Creator*, ils allumerent ce Feu à ces paroles, *Accende lumen sensibus*. Entre les Particuliers de la Ville, M<sup>r</sup> de Reverfac, Tresorier de France en la Generalité de Montpellier qui

étoit alors à Mende avec sa Famille, se distingua par un feu d'artifice fort agreable. Il fut allumé devant sa maison au bruit de six Mufettes, de douze Violons, de quatre Trompetes, & d'une assez grande Mousqueterie. Le Bal succeda à ce divertissement, & la Compagnie grossit de telle sorte en fort peu de temps, qu'on fut obligé de danser dans une cour extrêmement spacieuse. Douze Masques superbement vestus, y vinrent accompagnez d'une bande de Violons, & par les sauts surprenans

M ij

## 140 MERCURE

qu'ils firent, il fut aisé de connoître que c'estoit une Troupe de Comediens nouvellement arrivée. Ces jouïssances durerent jusqu'au jour.

On en fit de fort grandes à Nogent le Roy le 23. de Juillet, pour la Victoire remportée à Fleurus par l'Armée du Roy, & elles furent renouvelées le 30. du mesme mois pour la défaite des Flotres Angloise & Hollandoise. Deux Compagnies de Bourgeois formerent une espeece de Bataillon, qui fut suivy d'une

## GALANT. 141

Compagnie de Cadets, chacun de huit à neuf ans, tous bienfaits & propres. Elles marcherent au bruit des Fifres, des Violons, des Tambours, & des Trompettes, & allerent se ranger près de l'Eglise en deux lignes parallèles. Après que l'on eût chanté le TE DEUM, pendant lequel tout le Canon fut tiré, les Compagnies defilerent, & monterent au Chateau, ayant Messieurs de la Justice à leur teste. Elles se placerent dans l'Hippodrome, qui fait face à un super-

## 142 MERCURE

be Perron du mesme Chateau, & le jeune Fils de M<sup>r</sup> le Marquis de Biron, Gendre de Madame la Comtesse de Nogent, alluma le Feu avec une grace qui le fit admirer de tout le monde, après quoy les Mousquetaires, Fuzeliers, & autres, firent une décharge de toutes leurs Armes. M<sup>r</sup> le Bailly tint ce, soir-là table ouverte, & M<sup>rs</sup> de Brehainville, de Sainte Joye, Leger, Vailant & Boucher, qui commandoient les Milices, signalerent leur adresse par les divers mouvemens qu'ils leur

firent faire. L'épanouissement de la joye fut si grand parmy le Peuple, qu'on tira pendant la nuit plus de mille coups d'Armes à feu. Les Dames mêmes se montrèrent Amazones, & se firent un plaisir de tirer le Pistolet.

Il s'est fait aussi une grande réjouissance à Marseille pour les avantages qu'ont remportez les Armes du Roy. Elle fut ordonnée par M<sup>r</sup> d'Arvieux, Commandant de la Milice de quatre quartiers du terroir de cette Ville-là, dans la Paroisse de Nostre-Dame.

## 144 **MERCURE**

de Grace, joignant la terre du  
Caner. Après les actions de  
graces renduës à Dieu, il fit  
mettre en ordre sa Compa-  
gnie, composée de trois cens  
hommes, marcha à leur teste,  
& passant trois fois devant le  
Portrait du Roy qui estoit  
sur le Portail de l'Eglise, il le  
salua de sa pique en trois di-  
verses manieres. La mesme  
chose fut faite par les autres  
Officiers, & par M<sup>r</sup> d'Ar-  
vieux son Fils, qui est son  
Enseigne, & qui salua aussi  
du Drapeau. Cette Compa-  
gnie s'estant remise à son pre-  
mier

## GALANT. 145

mier poste , on tira devant l'Eglise trente six Boëtes , & les Soldats firent trois décharges de leurs Mousquets. Après cela, M<sup>r</sup> d'Arvieux leur commanda de mettre les armes à terre, de tirer l'épée, & de la tenir haut élevée en signe de la promesse qu'ils faisoient devant Dieu , de donner leur vie pour le service de Sa Majesté , & pour la défense de la Foy. Il les fit ensuite défiler par quatre , & ils marcherent autour de ses dépendances , faisant un feu continuel pour marquer leur

*Septembre 1690.* N

## 146 MERCURE

joye. Ils se rendirent encore dans le mesme ordre à l'Eglise, devant laquelle ils allumerent un grand Feu avec toutes les ceremonies qui se pratiquent dans les occasions de cette nature. La Feste fut terminée par les Vigiles des Morts, & par d'autres Prieres qu'on fit pour le repos des Ames de tant de Braves qui ont répandu leur sang dans une guerre qu'on peut appeller de Religion, puisque la France soustient la Foy Catholique contre un fort grand nombre d'Alliez qui cherchent à la détruire.

Les mesmes réjouissances ont esté faites à Toulon , où l'on a chanté le TE DEUM dans la Cathedrale avec beaucoup de ceremonie. Entre les Particuliers qui ont signalé leur zele dans cette rencontre, on peut dire que M<sup>r</sup> Mallard s'est distingué. Il fit parer magnifiquement l'Eglise des Peres Augustins Deschausséz qui est la plus belle de la Ville. On y voyoit un Portrait du Roy représenté avec sa Cotte d'Armes , & au dessous ces paroles , *Cunctis sufficit, & necat omnes* , pour

N ij

# 148 MERCURE

faire entendre, que quoy qu'il  
 soit seul à combattre tous les  
 Souverains de l'Europe liguez  
 contre luy, il ne laisse pas de  
 les surmonter. Sous ce Por-  
 trait estoient d'un costé les  
 Armes de France avec ces  
 mots , *Terraque Marique*  
*triumphant*, & de l'autre celles  
 de la Ville de Toulon , qui  
 sont d'azur à une Croix d'or.  
 Ces paroles se lisoient autour,  
*Fidum semper erit Regique*  
*Deoque Tolonum*, pour mar-  
 quer la fidelité que Toulon  
 garde inviolablement à Dieu  
 & au Roy. Le matin du 13.

## GALANT. 149

du mois passé , jour choisy pour cette Feste , le Pere Raphaël , Prieur du Convent, celebra une Messe solemnelle, Après Vespres, les Religieux, ayant chacun un Flambeau à la main, firent une Procession où l'on porta l'Image miraculeuse de nostre Dame de Montaigu. Le soir , les Violons au dedans , & les Tambours & les Fifies au dehors, firent connoistre qu'on alloit chanter le TE DEUM. Cette ceremonie estant àchevée, le Pere Prieur , accompagné de plusieurs Religieux portant

N iij

# 150 MERCURE

des Flambeaux, alla benir & allumer le Feu de joye qui avoit esté dressé entre l'Eglise, & la Maison de M<sup>r</sup> Mallard. Je ne vous dis rien des illuminations qui estoient aux fenestres, & en d'autres endroits de cette Maison, ny du regale qu'il fit ce soir là à ses Amis.

Le 23. du mois passé, on fit à Cologne, dans l'Eglise Cathedrale, un Service solennel pour Madame la Dauphine. Tous les Ecclesiastiques de ce Diocèse s'y trouverent avec les Religieux de

## **GALANT. 151**

tous les Ordres. L'Office s'y fit en Musique, & on y entendit toutes sortes d'Instrumens. Les Timbales & les Trompettes étoient couvertes de frise noire. Un tres-grand nombre de cierges brûloient dans des chandeliers d'argent tout autour du Mausolée. Le cercueil estoit couvert de drap noir, avec un carreau de velours noir bordé d'argent. On avoit posé sur ce carreau une Couronne d'or enrichie de Diamans, & on voyoit au dessus une representation de Mort qui voltig

N iiij

geoit. La Messe fut celebrée par un Evêque , & les Bourguemestres , les Magistrats , & tout ce qu'il y avoit à Cologne de personnes considerables assisterent à cette lugubre Ceremonie. Après la Messe , l'Evêque & les Prelats s'avancerent vers le Mausolée , suivis des Chanoines qui avoient de longues robes de velours rouge & des surplis par dessus. On fit les encensemens , & le tout se termina par des chants lugubres.

**M<sup>r</sup>** le Prevost a soutenu.

## GALANT. 153

depuis peu de temps au College Mazarin, des Theses de Mathematique sur l'Architecture Militaire. Comme elles estoient dédiées à M<sup>rs</sup> les Prevost des Marchands & Echevins de Paris, ils firent l'honneur au Soutenant d'y vouloir bien assister en Corps. Ces Theses estoient imprimées en livre, & dans ce livre on avoit representé l'Hotel de Ville, avec la marche de ses Officiers. Il contenoit plusieurs autres Tailles-douces, suivant les sujets qui devoient servir de matiere à la

## 154 MERCURE

dispute. L'Assemblée fut illustre & fort nombreuse, & le Soutenant s'attira une approbation generale par ses réponses. On distribua dans l'Assemblée une Ode Latine, faite par M<sup>r</sup> le Comte, à l'honneur de ceux à qui les Theses estoient dédiées. Je vous en envoie la traduction. Elle est d'un des plus heureux Genies de l'Academie François.



A MESSIEURS

Les Prevost des Marchands,  
& Echevins de la Ville  
de Paris.

**F**ourcy, puis qu'en tous lieux  
par tes travaux utiles,  
De Paris chaque jour s'augmente la  
splendeur,

Et qu'enfin la Reine des Villes  
Par toy voit sa beauté répondre à sa  
grandeur.

**E**  
Donne trêve à tes soins, suis la voix  
qui t'appelle  
Au plaisir innocent de nos doctes  
Combats ;

## 156 MERCURE

*Et vous qu'anime un mesme Zele,  
Son fidelle coonseil, accompagnez ses  
pas.*



*Là ne s'agitent point ces disputes friv  
voles ,  
O à la raison trop vive obscurcit le  
discours ,  
Et sur un vain jeu de paroles  
Se debat & s'égare en mille faux  
détours.*



*Mais là brille cet art à qui tout est  
possible ,  
Qui ceint une cité d'invincibles  
remparts ,  
Et qui d'un mur inaccessible  
Porte, comme il luy plaist, la mort de  
toutes parts.*



*On y voit un Enfant, d'une main  
intrepide,*

*Allumer les Canons dont il est en-  
touré ;*

*Déjà son adresse homicide  
Menace l'Ennemy d'un trépas assuré.*



*C'est avec ce bel Art que sans estre  
nombreuse*

*Une Troupe résiste à mille efforts  
divers ,*

*Et que la France belliqueuse  
Sous le bras de LOVIS fait trembler  
l'Univers.*



*Par ce bel Art , Fleurus desormais  
si celebre ,*

*A vu ses champs couverts d'une  
moisson de morts ,*

*Et du sang des Peuples de l'Ebre  
La Meuse épouvantée a vu rongir  
ses bords.*



# 158 MERCURE

Par luy de nos Guerriers l'heroïque  
vaillance

A lancé sur les mers cent foudres  
irritez,

Et des Ennemis de la France

Fait voler en éclats les flotantes Citez.

S

Quel fracas ! & combien sur l'onde  
lumineuse

Perissent par le feu de superbes  
Vaisseaux !

Tout brûle, & la flâme orgueilleuse  
S'applaudit de regner sur l'empire  
des eaux.

S

Les restes malheureux de ces tristes  
naufrages

Vont heurter les rochers effrayez &  
surpris,

Et la mer avec ses rivages,  
Toute avare qu'elle est, partage le  
débris.

S

*Les Enfans d'Albion . malgré leur  
arrogance ,  
En ont tremblé d'horreur , & par ces  
grands exploits  
Ont vu commencer la vengeance  
De leur noir attentat sur la Pourpre  
des Rois.*

Il paroist un Livre nouveau,  
intitulé , *Les Philosophes à l'en-*  
*can*. Il contient deux Dialo-  
gues , dont l'un est traduit  
de Lucien. Ce premier Dialo-  
gue renferme ce qu'il y a de  
plus particulier à dire de la  
doctrine de Pythagore , de  
Diogene , d'Aristippe , de  
Democrite , d'Heraclite , de

## 160 MERCURE

Socrate , d'Epicure , de Chrysippe , d'Aristote , & de Pyrrhon. Il est accompagné de remarques fort utiles pour l'intelligence de beaucoup de choses , & il y en a de mesme sur le second Dialogue , qui est purement du Traducteur. Il a continué la matiere , afin de parler des autres Philosophes celebres dont Lucien n'a rien dit. Ainsi en lisant ce Livre avec les Remarques , on apprend la vie de tout ce qu'il y a eu de Philosophes considerables dans l'Antiquité.

## GALANT. 161

Mi l'Abbé de Pezenc a satisfait l'empressement du Public, en permettant au S<sup>r</sup> Coignard Libraire, de faire imprimer l'excellent Panegyrique de S. Louis, qu'il prononça le 25. du mois passé, dans la Chapelle du Louvre. Il est en vente depuis quelques jours, & je vous l'envoie. Je suis assuré que vous trouverez dans cet Ouvrage tout ce que l'éloquence la plus fine peut fournir de vif à un esprit delicat, qui possède parfaitement la matiere, & qui sçait toujours s'en rendre

Septembre 1690.      O

maistre Lisez, Madame. Tout ce que je vous dirois ne serviroit qu'à retarder le plaisir que vous recevrez de cette lecture.

Les actions merveilleuses du Roy, ont tant de rapport à celles de S. Louïs, que le Panegyrique de l'un emporte presque necessairement le Panegyrique de l'autre. C'est ce qui fit dire le jour de la Feste de ce Saint, au Pere de S. Martin Jesuite, Professeur de Rhetorique, lors qu'estant monté en Chaire dans l'Eglise de l'Hospital general de la Ville

## GALANT. 163

de Périgueux , il en commen-  
ça l'éloge. *Ne croyez point que  
je puisse separer les loüanges  
qu'on leur doit. Vous reconnoi-  
strez Loüis le Grand , dans  
ce que je vous diray de plus  
merveilleux de la vie de Saint  
Loüis , & vous trouverez les  
images sensibles des vertus de  
S. Loüis dans les actions de Loüis  
le Grand. Ce Pere fit ensuite  
la division de son discours ,  
en disant que S. Loüis avoit  
fait triompher la Religion  
dans luy-mesme , dans ses  
Etats , & dans les Royaumes  
étrangers ; dans luy-mesme ,*  
*O ij*

## 164 MERCURE

par son application à pratiquer les vertus les plus heroïques du Christianisme ; dans ses Etats, par sa sagesse & par sa douceur à ramener à leur devoir ceux de ses Sujets que l'erreur & le vice avoient eu le pouvoir d'en éloigner ; & dans les Royaumes étrangers, par son courage & son zèle à défendre la Religion contre les Infidèles qui avoient cherché à la détruire. Tout cela fut accompagné de preuves aussi sensibles que fortes , & lors qu'il les eut finies : *Je n'auray pas de peine, ajoû-*

ta-t-il, à vous faire entrer dans ma pensée. Penetrez de tout ce que le Roy fait tous les jours de grand pour les interets de la veritable Religion, vous avez déjà mis dans vostre esprit à la place du Saint dont je vous parlois, le pieux Monarque dont je devois vous parler. La moderation de l'un, sa charité, sa douceur, sa justice, sa modestie, sa clemence, sa sagesse, sa pieté, & son Zele, qui se sont presentées à vos yeux en mesme temps que je vous marquois les vertus de l'autre, vous ont déjà fait juger de la conformité de leur

## 166 MERCURE

*voir, & vous n'avez pas creu  
 qu'il fust une copie plus fidelle  
 du triomphe que la Religion a  
 remporté sous le regne de S. Lcuis,  
 que le triomphe qu'elle remporte  
 aujourd'huy sous le regne de  
 Louïs le Grand. En effet, quelle  
 force n'a pas deu avoir la Reli-  
 gion sur le cœur de cc Monarque,  
 pour l'arrester tant de fois au  
 milieu de ses Victoires? Rappellez  
 dans vostre esprit ce que doivent  
 nos Ennemis à sa moderation. Il  
 pouvoit tout attaquer & tout  
 vaincre. Sa presence renversoît  
 les murs des plus fortes Places.  
 Les Provinces entieres preve-*

## GALANT. 167

noient ses desseins en se soumettant à son Empire, & dans la rapidité de ses Conquestes, invincible à tout autre, il se surmonta luy-mesme, & mettant des bornes à sa puissance, que toute l'Europe ensemble ne pouvoit arrester, il donna la Paix à ses voisins, & par une générosité inouïe, il leur rendit de fortes Places qu'il leur eust esté impossible de reprendre. Le Pere de Saint Martin s'entendit sur les autres marques de cette mesme moderation que le Roy a données en tant de rencontres. Il parla de sa

## 168 MERCURE

douceur, de sa clemence, de sa modestie dans les plus grandes prosperitez de son regne, de sa charité, & de sa tendresse pour les Pauvres, qui paroist par ces Hôspitaux bastis dans toutes les Villes par ses soins, & fondez la pluspart de ses propres revenus. Il parcourut ses autres vertus, & passant à ce que le Roy a fait dans son Royaume pour détruire l'heresie, & pour réformer les mœurs de ses Peuples ; Ce Monarque, dit-il, a toujours esté à la teste de ses Armées, ou à la teste de son Conseil

*Conseil , pour estre l'ame de l'an  
 par la superiorité de son genie ,  
 & pour donner le mouvement  
 aux autres par sa prudence &  
 par son courage , mais partout il  
 a eu en veüe la Religion qui a  
 esté la directrice de ses Conseils,  
 l'ame de ses Loix , & le motif  
 de ses entreprises. S'il a combattu,  
 ce n'a esté que pour mettre ses  
 Ennemis hors d'estat de traverser  
 ses pieux desseins , & s'il a don-  
 né la Paix à l'Europe dans le  
 temps que sa valeur & sa for-  
 tune sembloient luy promettre de  
 nouveaux Royaumes , ce n'a esté  
 que pour affermir davantage le*  
 Sept. 1690. P

170 **MERCURE**

Royaume de J. C. dans le sien.  
N'est-ce pas à luy que nous sommes redevables de ces sages Reglemens , qui ont fait que la guerre , qui estoit la mere du libertinage est devenuë l'Ecole de la vertu , & que les blasphemes , les larcins , les excès du jeu & de la débauche y sont punis fort severement ? Enfin les Eglises pourveuës de Pasteurs si vigilans , les Barreaux de Juges si integres , les Villes si bien policées , ls beaux Arts cultivez , tant d'établissmens de pieté pour l'un & pour l'autre sexe , mais sur tout l'heresie détruite , ses

Temples renversez, tant de milliers d'Enfans de l'Eglise égarez ramenez dans le sein de leur mere, ne sont-ils pas le plus glorieux triomphe de la Religion, & pouvons nous assez louer la sagesse d'un Monarque qui a sçeu prendre de si justes mesures, pour bannir ainsi l'erreur & le vice, & faire regner la vertu dans ses Estats? Il vint delà au troisième raport de sa Majesté avec Saint Louis, & pour montrer que le zele du Roy avoit la mesme étendue que celuy de ce Saint, puisqu'à son exemple il fait triompher la Religion

## 172 MERCURE

dans les Royaumes Estrangers , il parla d'abord de ce qu'il a fait pour elle hors de ses Estats dès le commencement de son regne , des Ambassades qu'il a envoyées en Perse & dans l'Orient , des presens qu'il a faits , & des Lettres qu'il a écrites à tant de Rois & de Princes infidèles , pour les engager à souffrir dans leur Pays les Predicateurs de l'Evangile , des ordres qu'il donne continuellement à son Ambassadeur à la Porte , de se servir de toute son autorité dans cette Cour

## GALANT. 173

afin d'obtenir en faveur des  
Fidelles de la Palestine tous  
les Privileges dont ils ont be-  
soin pour conserver & avan-  
cer la Religion Chrestienne.  
Après beucucoup d'autres  
choses , à quoy m'arrestay je,  
continua-t-il ? Ce qui se passe  
depuis deux ans sous les yeux  
de tout le monde, ne nous fait-il  
pas voir Louis le Grand tel qu'il  
est ? A-t-il jamais paru à nos  
Ennemis si puissant qu'il le pa-  
roist dans cette guerre qu'il sou-  
tient contre les efforts de toute  
l'Europe ? Nous a-t-il jamais  
paru si Chrestien, si attaché aux

P iij

174 **MERCURE**

interests de l'Eglise, & si Zélé  
defenseur de la Religion? Il a  
combattu autrefois pour l'Estat,  
& pour luy mesme, si vous  
voulez, lors que dans la rapi-  
dité de ses Victoires, les plus  
fortes Places ont cédé à sa  
valeur, & que mille & mille  
Ennemis vaincus ont porté la  
terreur de son nom jusqu'aux  
extremitez de la terre. Icy  
la guerre est toute sainte, c'est  
pour le Ciel qu'il combat, &  
il n'a point d'Ennemis qui ne  
soient les Ennemis de la Reli-  
gion. Les uns se sont depuis long-  
temps declarez contre elle ou-

vertement. Les autres se sont liguez avec les premiers, & tous ont juré sa perte, quoy que par des veuës différentes qui ne servent qu'à les rendre plus coupables. Combien de fois avons-nous dit qu'il estoit luy seul l'appuy de la Religion, & que sans luy elle alloit presque s'éteindre par les derniers efforts que vient de faire l'Enfer, pour se vanger des pertes que la pieté du Roy luy a fait souffrir ! Jusqu'où n'avez vous pas porté vostre fureur, Anglois rebelles, poussez par ce Prince ambitieux que vous avez mis sur le Trône de

P iiij

# 176 MERCURE

vostre Roy legitime ? A quels excès ne vous seriez-vous pas abandonnez , si Loüis le Grand n'eust seruy d'asile & de défense à cet auguste Fugitif ? Tu te préparois déjà des triomphes , audacieuse Heresie , qui as causé tant de malheurs à l'Europe ? Tu ne te promettois pas moins que de rentrer armée dans la France , & de t'y rétablir par les voyes cruelles qui t'y ont fait faire autrefois de si grands ravages. C'est ce que tu attendois de ces fausses Propheties qui animoient tes indignes Sectateurs , ou plutôt , c'est ce que sembloient

## GALANT. 177

te devoir faire esperer tant de Princes Chrestiens liguez ensemble pour tes interets, & qui ont abandonné lâchement un Roy persecuté pour la justice, après avoir trahy leur conscience & leur foy pour se joindre à l'Usurpateur de ses Etats. Mais tremble malgré tes puissantes Lignes. LOUIS seul qui entreprend la défense d'un Roy détrôné pour sa Religion, portera sur toy le coup qui doit achever ta perte, & plus tu as cru avoir de forces pour detruire la vraye Religion, plus la vraye Religion en trouvera dans l'appuy de ce

# 178 MERCURÉ

*grand Prince, pour triompher des inutiles efforts que tant d'Al-liez osent faire en ta faveur. Il finit avec une satisfaction entière de son Auditoire, par des vœux pour la conservation de la Personne sacrée de Sa Majesté, & pour l'heureux succès de ses armes.*

La Ville & la Cour de Montpellier ayant fait chanter le *Te Deum* pour les Victoires du Roy, la veille du jour où l'on celebre la Feste de Saint Ignace, le lendemain M<sup>r</sup> l'Abbé Plomet qui prononça le Panegyrique de ce

# GALANT. 179

Saint, dans l'Eglise des Peres Jesuites , le finit par ces paroles. *Etes-vous satisfaits, Chrétiens , de mon ministere , & me reste-t-il quelque chose à dire pour finir ce discours? Ah, Seigneur , vostre Peuple , la joye sur le visage & la reconnoissance dans le cœur, m'oblige encore de publier icy avec le Prophete vos infinies misericordes , pour avoir mis les Nations à nos pieds , & soumis les Peuples à nostre puissance : Rex magnus subjecit populos nobis , & gentes sub pedibus nostris. Que Jerusalem donc se réjouiſſe ! que les*

## 180 MERCURE

*Filles de Sion inventent mille chants nouveaux : Omnes gentes plaudite manibus, jubilate Deo in voce exultationis. L'Hydre conjurée contre nous vient de recevoir le coup fatal de sa mort, par le bras également victorieux & redoutable de Louis le Grand, nostre invincible Monarque. La formidable Statuë de Nabuchodonosor vient d'estre renversée ; les murs de Jerico sont abattus. Datan & Abyron, cette troupe orgueilleuse de Factieux, cette Ligue infernale vient d'estre dissipée. Les ingrats Gabaonites*

sont défaits ; les Ammonites sont en fuite ; les Moabites sont détruits ; les Philistins sont en déroute. Goliath est terrassé, Amalec est vaincu, & par un comble de bonheur l'Armée entière de Pharaon vient d'estre submergée. Quelle gloire pour Louis ! quel triomphe pour l'Eglise ! quel sujet de honte & de confusion pour tous nos Ennemis ! Graces éternelles vous soient donc rendues , ô mon Dieu , pour de si grandes victoires & pour tant de bienfaits reçus ! Combattez toujours pour ce Monarque dont le regne est si utile à l'Eglise , si

## 182 MERCURE

*glorieux à la Religion , si avantageux à la France. Mais , Seigneur , en benissant les armes du Pere , n'oubliez pas celles du Fils. Faites que l'un & l'autre travaillant de concert pour soutenir vostre gloire sur la terre , ils puissent un jour comme Saint Ignace , en recevoir la récompense dans le Ciel. Ce sont , Seigneur , les vœux de tout ce Peuple , qui demande vostre benediction.*

On a représenté cette année , selon la coutume , sur le Theatre du College Royal & Archiepiscopal de Bourbon

# **GALANT.** 183

des Peres Jesuites de Rouën,  
une Tragedie pour la distribu-  
tion des Prix fondez par M<sup>rs</sup>  
du Patlement de Normandie.  
Le sujet estoit Idomenée, Roy  
de Crete , qui à son retour  
du Siege de Troye , fut battu  
d'une si forte tempeste , que  
pour appaiser la colere des  
Dieux qu'il croyoit avoir ir-  
ritez , il promit de leur im-  
moler la premiere chose vi-  
vante qui s'offriroit à ses yeux  
sur le rivage de Crete. Il y  
vit d'abord son Fils unique,  
appellé Idée , & lors qu'il  
voulut le sacrifier , la Reine

184 **MERCURE**

La Femme s'y opposa. Elle s'estoit engagée à le marier avec Electre , Fille d'Agamemnon, qui s'estoit retirée en l'Isle de Crete après la mort de son Pere. Les Sujets d'Idomenée ne pouvant souffrir la mort de ce jeune Prince, entreprirent de le faire regner en chassant ce Roy, mais il se déroba secretement tandis qu'on preparoit toutes choses dans le Temple pour son mariage, & afin de détourner la vengeance des Dieux de dessus la teste de son Pere, il s'immola luy-





# GALANT. 185

mesme ; & se rendit la Victime & le Sacrificateur , sans que son dessein eust esté connu ny de la Reine sa Mere, ny de la Princesse Electre. Cette Tragedie estoit du Pere d'Epineul , Regent de Rethorique , & fut représentée avec beaucoup de magnificence , par les meilleurs Acteurs d'entre la jeunesse de ce College. Chaque Acte estoit suivy de Balets differens, où les Passions parurent sous les simboles de la crainte , du desespoir , de la tristesse , de l'esperance & de la joye. Ils

*Septembre 1620.*

Q

furent dansez par les plus habiles Danseurs de l'Opera étably à Roüen depuis peu d'années, & par les Maistrès de danse de la Ville. Ce grand Spectacle finit par la distribution des Prix, où les Enfans des personnes les plus qualifiées eurent bonne part. Le Fils de M<sup>r</sup> de Brinon, Conseiller au Parlement, en remporta cinq en Rhetorique. Le Fils de M<sup>r</sup> de Machonville, President en la Chambre des Comptes, en remporta deux. Le Fils de M<sup>r</sup> d'Orgeville, President au Mortier,

en eut un , & le Fils de M<sup>r</sup> de S. Gervais Conseiller , un autre ; chacun en sa Classe.

Je vous envoie le revers d'une Medaille de la vie du Roy , où vous trouverez la Prise de Bude. On voit au dessus un Soleil avec ces paroles , *Me stante triumphant* , c'est à dire , que lors que le Roy n'a point les armes à la main , les Allemans triomphent des Turcs. Rien n'est plus constant , & le contraire se voit dans la perte qu'ils ont faite , le premier jour de cette année , & dans celle

Qij

## 188 MERCURE

qu'ils viennent de faire en Transilvanie. Cependant ils n'ont pû jouïr de leur bonheur , & ils ont mieux aimé se liguier contre la France , & forcer Sa Majesté à reprendre les armes après les avoir quittées en faveur de la Chrestienté , que de voir augmenter les Conquestes qu'ils avoient commencé à faire sur les Ennemis de la Foy. Ils ont assuré par là de nouveaux triomphes à ce grand Monarque ; & l'on peut dire avec beaucoup de raison à son avantage , ce que M<sup>r</sup> de Con-

# GALANT. 189

damine, Receveur des Finances à Nevers, a heureusement exprimé dans ce Sonnet.

## A U R O Y.

**Q**ue de gloire à la fois éclate  
sur ta teste !

Que d'Ennemis vaincus cedent à  
ton pouvoir !

L'Allemagne à l'aspect de tes Dra-  
peaux s'arreste ,

Et le Belge dompté n'ose se faire  
voir.

2

A marcher contre toy le Savoyard  
s'appreste ;

Et s'allie aux Lombards , flaté d'un  
vain espoir ;

# 190 MERCURE

*Mais bien-tost ses Sujets deviennent  
ta conquête ,  
Et soumis à tes loix te marquent leur  
devoir.*



*Ayant vû le Batave & l'Anglois  
disparoistre ,  
L'Ocean effrayé te reconnoist pour  
Maistre ;  
Grand Roy , que reste-t-il après de  
tels exploits ?*



*Tout cede à ta valeur sur la terre &  
sur l'onde ,  
Ton nom est reveré des Peuples &  
des Rois ;  
Pour le rendre plus grand est-il en-  
core un Monde ?*

*Le Roy n'est pas moins  
grand par ses manieres gene-*

reuses , que par la force de ses  
armes.-Je ne loüe jamais ce  
Prince , que je ne rapporte  
un fait qui convienne à la  
louïange. Ainsi je vous diray  
que le procédé de Monsieur  
le Duc de Savoye n'a point  
empêché que Sa Majesté n'ait  
envoyé des ordres dans tou-  
tes les Provinces & dans tou-  
tes les Villes où les Ambassa-  
deurs de Savoye devoient  
passer , afin de leur faire ren-  
dre les honneurs accoutumez.  
Cela est cause qu'ils y ont  
receu des complimens ac-  
compagnez des presens de

chaque Ville. Ces fortes de harangues n'étoient pas aisées à faire ; & il falloit avoir de l'esprit pour s'en tirer. C'est ce qu'a fait avec éclat M<sup>r</sup> de la Porte, Lieutenant en l'Élection de Mâcon. Le compliment qu'il fit à M<sup>r</sup> le Marquis Dogliani eut tant d'applaudissement, que malgré sa modestie il fut obligé d'en donner une copie. Elle est tombée entre mes mains, & je vous l'envoie. Il faut pour en bien juger, examiner la situation des affaires.

MON

MONSEIGNEUR,

Les Officiers en l'Electi<sup>o</sup>n de  
 Mascon, en venant icy suivant  
 les ordres de Sa Majesté, assurer  
 Vostre Excellence de leur tres-  
 humble respect pour sa personne,  
 trouvent en mesme temps un  
 moyen fort agreable pour concilier  
 leur devoir avec leur inclination.  
 Il leur suffisoit d'avoir appris par  
 la voix publique ce qui s'est passé  
 dans le cours de vostre importan-  
 te Ambassade. Ils sont persuadez  
 qu'il ne falloit pas un Genie  
 d'un ordre inferieur au vostre  
 pour meriter l'estime & l'agré-

Sept. 1690.

R

ment du plus grand Roy de la Terre, dans des negociations si pleines de difficultez & de conjonctures facheuses, qui auroient pu non seulement effrayer, mais encore rebuier & décourager les esprits les plus accoutumés à traiter avec les Souverains, du repos & de la fortune de leurs Etats. Cependant Monseigneur, nous avons veu avec autant de joye que d'étonnement, que la grandeur du peril, & la difficulté de l'entreprise n'ont servy qu'à redoubler vostre vigilance & vostre activité. Nous savons que cette sagesse consommée qui

preside à toute vostre conduite,  
 a trouvé heureusement le secret  
 de ne manquer en rien, ny au  
 respect & à la haute estime que  
 vous avez toujours fait paroistre  
 pour la personne sacrée de Sa  
 Majesté, ny au Zèle & à la  
 fidelité qu'attendoit de vous le  
 Prince qui venoit de déposer avec  
 tant de confiance entre vos mains  
 les interets les plus précieux &  
 les secrets les plus importants, soit  
 pour sa propre gloire, soit pour  
 la felicité de ses Sujets. Ils ont  
 bien d'esperer que ce Genie qui a  
 suspendu pendant plusieurs mois  
 le bras foudroyant d'un Heros

R ij

justement irrité, trouvera encore les moyens de le désarmer, & que vos sages conseils redonneront aux Peuples soumis à la domination de S. A. R. le calme & la tranquillité dont ils avoient heureusement jouï, tandis que le Demon de la discorde n'avoit pu troubler le concert & l'union que des alliances si augustes, si saintes, & si souvent renouvelées devoient rendre éternelles & indissolubles. En attendant, Monseigneur, un événement conforme à des pronostics si heureux, dont nous verrons l'accomplissement avec d'autant plus de joye, que

notre climat est plus voisin du  
 vostre, trouvez bon que nous  
 vous assurons que ce sont-là nos  
 sentimens les plus sinceres ; que  
 cette Province ayant retenty plu-  
 sieurs fois des éloges & des ap-  
 probations de Sa Majesté sur  
 vostre sage conduite, nous ne  
 sommes que des Echos fidelles de  
 sa voix sacrée, & que dans tout  
 ce grand Royaume qui a l'hon-  
 neur de vivre sous son Empire,  
 vostre Excellence ne trouvera  
 personne qui ait pour elle une  
 plus parfaite veneration que, &c.

Il y avoit deux Ambassa-  
 deurs de Savoye en France,

R iij

& M<sup>r</sup> le President de Provane venoit relever M<sup>r</sup> Dogliani, lors que les affaires se sont brouillées. Le Roy leur a donné à chacun un Gentilhomme ordinaire de sa Maison pour les accompagner, & huit Mousquetaires aussi à chacun. commandez par un Brigadier, pour les conduire. M<sup>r</sup> de S. Olon est auprès de M<sup>r</sup> le Marquis Dogliani, & M<sup>r</sup> du Libois est auprès de M<sup>r</sup> de Provane.

Il n'y a rien dont les Femmes ne soient capables quand elles sont possédées de l'ar-

## GALANT. 199

deur de se vanger , & vous tomberez d'accord de ce que je dis , quand vous sçaurez l'aventure dont je vais vous faire part. Une jeune Demoiselle , dont la fortune estoit mediocre , faisoit valoir à son avantage les agrémens qu'elle avoit dans son esprit & dans sa personne. L'envie de plaire ne laissoit languir aucun de ses charmes , & ce qu'ils avoient de vif estoit soutenu de manieres engageantes , qui prévenoient favorablement pour elle les moins indulgens sur le mérite. Sa Mere

R. iiij

qui luy fouhaitoit un party  
avantageux , n'estoit pas fâ-  
chée qu'elle vîst du monde.  
Elle esperoit que parmy la  
foule il se trouveroit quel-  
que étourdy qui donneroit  
dans le mariage ; & cela se-  
roit sans doute arrivé, si pour  
son malheur une Dame de  
Province , veuve depuis dix-  
huit mois , ne fust pas venue  
demeurer dans son quartier.  
C'estoit une de ces Femmes  
que des traits mignons & dé-  
licats font long-temps paroî-  
tre jeunes , & qui se dérobent  
des années sans peine , si on

ne les suit de près. Elle estoit brillante dans tout ce qu'elle faisoit ou disoit, & un enjouement d'humeur & d'esprit qui animoit sa beauré, la faisoit aimer aussi-tost qu'on l'avoit veüe. Le voisinage luy ayant fait connoistre la Demoiselle, forma entre-elles une liaison qui les rendoit presque inseparables. La belle estoit charmée d'avoir une Amie, dont l'attachement ne luy pouvoit qu'estre avantageux, mais elle ne songeoit pas que la Dame estant coquette, elle se donnoit une

Rivale, qui luy devoit enlever la plupart de ses Amans. En effet, le Dame ayant trouvé chez cette jeune personne des gens bienfaits, & qui avoient de l'esprit, elle se fit un plaisir de leur faire voir que tout son merite ne consistoit pas dans sa beauté. Elle leur disoit mille choses agréables, & eut pour eux je ne sçay quoy de si prévenant, que l'honnesteté les engagea insensiblement à la voir chez elle; mais si d'abord leur dessein ne fut que de luy rendre quelques visites de civilité,

l'accueil qu'ils receurent leur fut une amorce pour redoubler leurs empressements. Ses complaisances estoient employées si à propos, qu'il sembloit qu'elles partissent du cœur plutôt que de l'habitude qu'elle s'estoit faite d'en avoir pour tout le monde. Joignez à cela un charme au dessus de tout. Elle n'avoit point d'enfans, & jouïssoit de quinze à vingt mille livres de rente. Ainsi chacun se croyant favorisé, s'abandonnoit à des espérances, & les assiduïtez où les engageoit leur

## 204 MERCURE

nouvelle passion, affoiblissant leurs soins pour la Belle, la mirent dans un chagrin qu'elle ne put déguiser. Elle fit force plaintes à la Dame, qui luy ayant protesté qu'elle n'avoit aucune pensée de luy ôter ses Amans, & que son dessein estoit de vivre toujours indépendante, la conjura d'estre à tous momens chez elle, afin qu'estant témoin de tout ce qu'elle feroit, elle pust connoître qu'elle ne cherchoit qu'à se divertir par d'agrecables conversations, sans que son cœur prist la moindre

part aux choses qui luy étoient dites. Elle luy parloit selon ses vrais sentimens. Le bien qu'elle avoit estant fort considerable, elle dédaignoit toute autre fortune, & les plus grands avantages ne l'auroient pas obligée à renoncer à l'heureux état de Veuve; mais quoy qu'elle fust fort résolue à ne se donner jamais un maître, elle estoit bien aise de voir qu'on luy fît la cour, & d'entendre dire qu'elle estoit aimable. Cependant pour satisfaire la Belle qui continuoît ses plaintes, elle se fit une loy

d'aller tous les jours chez elle, afin de luy ramener tous les Amans. Cette conduite leur fit reprendre leurs premieres assiduez ; mais la Belle n'y trouva pas mieux son compte. Elle s'apperceut bien-tost que c'estoit la Dame qui les attiroit, & le dépit qu'elle en eut la rendant souvent de méchante humeur, luy fit prendre un esprit aigre qui leur causa de frequentes brouilleries. Leur amitié en fut altérée ; & quoy que la Dame conservast toujours pour cette aimable personne les dehors les

plus honnestes, la Belle n'eut pas tant de moderation. Elle commença à diminuer autant qu'elle put le merite de la Veuve; & s'appliquant à examiner tous ses defauts, elle s'attacha sur tout à ce qui est l'endroit sensible des Femmes. Elle insinua qu'il estoit aisé de voir que l'art reparoit ce que son âge déjà avancé luy avoit fait perdre, & le hazard luy ayant donné la connoissance d'un Gentilhomme de la même Ville dont estoit la Dame, sur ce qu'il luy dit qu'il falloit qu'il y eût du moins vingt

ans qu'elle eust esté mariée; elle fit si bien qu'elle l'engagea à faire venir un extrait de son Baptême. Elle ne l'eut pas si tost entre les mains, qu'elle en fit courir sous main diverses copies, par lesquelles il étoit justifié que la Veuve qui ne se donnoit que vingt-cinq ans, en avoit près de quarante. Rien ne luy pouvoit causer un plus sensible chagrin. Aussi fut-elle picquée vivement de cet outrage; mais comme elle avoit beaucoup d'esprit, elle n'en fit rien paroître, & tournant la chose

en plaisanterie, afin de tâcher de faire croire que la calomnie estoit trop visible pour se mettre en peine de la repousser, elle chercha seulement qui luy avoit fait une si sanglante piece. Il ne luy fallut pas une fort longue application, pour découvrir ce qu'elle avoit envie de sçavoir. Quelques-uns de ses Amans, que rebuta le peu d'apparence qu'ils virent à réussir auprès d'elle, ayant commencé à dire, pour justifier leur desertion, qu'ils avoient trouvé sur son visage quelque chose de flétry, qu'ils

*Septembre 1690.*

*S*

## 210 MERCURE

n'y avoient pas remarqué d'abord. La Belle s'applaudit de son triomphe, & quelques mots qu'ils luy échaperent, & qu'on rapporta en même temps à la Dame, luy firent connoître avec certitude d'où estoit party le coup qui l'avoit frappée si rudement. Elle feignit néanmoins de l'ignorer, & fort résolue d'en tirer vengeance par toutes sortes de voyes, elle en attendit l'occasion, sans rien changer dans ses manieres d'agir. La Belle ne laissa pas de s'appercevoir qu'elle faisoit son plaisir plus que ja-

mais de luy ôter toujours quelque Amant, & jugeant bien qu'il luy seroit malaïse de jouir de ses conquêtes tant qu'elle auroit pour voisine une Amie si redoutable, elle changea de quartier, afin que l'éloignement rompist leur commerce. Il fit l'effet qu'elle en avoit espéré, mais quoy que la Dame la vîst rarement, elle n'en nourrit pas moins la haine secrète qu'elle avoit conceüe pour elle, & qui redoubloit de jour en jour dans son cœur le desir de se vanger de ce qu'elle avoit décou-

## 212 MERCURE

vert son âge. Six mois se passèrent sans qu'elle en pût trouver les moyens ; mais enfin après ce temps, quelqu'un luy vint dire qu'un Cavalier fort bien fait, & qui avoit beaucoup plus de bien qu'elle n'en pouvoit pretendre, s'étoit attaché à luy rendre quelques soins, & qu'elle avoit si bien ménagé l'amour qu'elle luy avoit fait prendre, que le mariage devoit se faire dans fort peu de jours. La Dame se mit aussitost en teste de n'épargner rien pour l'empêcher, & sans perdre temps, elle

rendit une visite à la Belle, comme pour luy faire compliment sur son heureuse fortune, mais en effet pour sçavoir l'estat où estoient les choses, afin de resoudre ensuite ce qu'elle croiroit le plus à propos de faire. L'assurance qu'elle luy donna de la part qu'elle venoit prendre à son bonheur, parut estre accompagnée de tant de sincerité, & elle employa pour l'en convaincre des manieres si flatteuses, qu'elle fit tomber la Belle dans tous les panneauz qu'elle luy tendit. Elle apprit

214 **MERCURE**

d'elle qu'elle n'avoit engagé le Cavalier qu'en luy marquant tout l'amour dont elle estoit veritablement touchée; qu'il avoit eu d'abord quelque peine à se contenter d'un peu de bien qu'elle avoit, mais qu'il avoit enfin passé par dessus, & que l'affaire seroit déjà terminée si sa Mere n'avoit pas formé quelque contestation sur les avantages qu'il luy devoit faire. Ce fut en dire assez à la Dame pour luy faire voir, que le Cavalier seroit sensible à des raisons d'intérêt. Elle sortit

avant qu'il fust arrivé, & le vit descendre de Carrosse dans le mesme temps qu'elle montoit dans le sien. Sa bonne mine, & le portrait qu'on luy avoit fait de son merite, la confirmerent dans la resolution de se sacrifier plutôt elle-mesme, que de ne se pas vanger de l'outrage que luy avoit fait la Belle en luy rendant toutes ses années. Elle alla trouver une de ses intimes Amies qui pouvoit beaucoup sur l'esprit du Cavalier, & après l'avoir priée d'user des plus fortes remon-

## 216 MERCURE

frances pour le détourner d'un mariage qui ruinoit sa fortune, elle l'autorisa à luy déclarer, en cas qu'il fallust en venir là, que si une assez jolie personne, & cent mille francs qu'on luy donneroit, le pouvoient accommoder, on le conduiroit en lieu où il auroit tout sujet d'estre content. La Veuve avoit de l'aversion pour un second mariage, mais elle aimoit mieux s'y assujettir que d'endurer que la Belle fust heureuse. Le Cavalier ne fut ébranlé que par l'intérêt. Il

avoit

avoit peine à quitter une personne qui l'aimoit sincèrement, & à qui il avoit fait les plus forts sermens de n'être jamais qu'à elle ; mais il luy fut impossible de tenir contre les cent mille francs. Ainsi il se laissa mener chez la Veuve dont il connoissoit & le bien & la personne. Il trouvoit tant d'avantages dans l'offre qu'on luy faisoit, qu'il avoit peine à concevoir son bonheur. La Dame de son costé ne se sentoit point de joye lors qu'elle songeoit au desespoir où elle alloit.

*Septembre 1690.*

**T**

plonger sa Rivale. On fit dresser le Contrat, & le mariage s'estant fait deux jours après, sans que personne en eust pu rien découvrir, le premier soin de la Dame fut d'en informer la Belle, par un Billet qui l'embarassa. Il contenoit seulement qu'elle se croyoit obligée de luy apprendre qu'une Femme de quarante ans qui seroit riche, l'emporteroit toujours aisément sur une Fille de dix-huit, qui seroit sans bien. Quoy que la Belle ne pût bien comprendre ce que vou-

loit dire le Billet, elle ne laissa pas de trembler. Ses allarmes furent d'autant plus cruelles, que le Cavalier fut un pretexte d'affaire pressée, n'avoit pu trouver depuis deux jours le temps de la voir. Jugez de son déplaisir lors qu'elle eut receu l'avis de sa perfidie. Elle eut tout le loisir de se repentir de ce que la jalousie luy avoit fait faire, & connut à ses dépens combien les Femmes sont vindicatives, puis qu'elle fut convaincue par les avantages que la Dame avoit faits au Cavalier, & par la

T ij

## 220 MERCURE

prompte resolution qu'elle a-  
voit prise de changer d'estat,  
qu'elle ne s'estoit portée à ce  
mariage que par le plaisir de  
rompre le sien.

Comme vous m'avez tou-  
jours témoigné beaucoup d'e-  
stime pour tout ce qui vient  
du sçavant M<sup>r</sup> de Comiers,  
que bien des gens appellent  
le Didime de nostre Siecle,  
voicy un article de cet illus-  
tre Aveugle, concernant l'hi-  
stoire des Vaudois ou Barbeta;  
dont je vous ay parlé dans une  
de mes Lettres precedentes,  
qui convient assez aux affaires

de ce temps, & je le laisse dans les termes qu'il a esté écrit par l'Auteur. Après la mort du Pape Adrien IV. arrivée le premier jour de Septembre 1159. Roland de Sienne fut élu Pape sous le nom d'Alexandre III. par vingt- & six Cardinaux. Trois autres Cardinaux élurent Octavien Romain, qui prit le nom de Victor IV. Cet Antipape fut appuyé par l'Empereur Fricke, & reconnu par toute l'Allemagne. Les Factieux luy donnerent pour successeur en 1165. Guy de Creme, qui prit

T iij

## 222 MERCURE

le nom de Pascal III. & qui couronna deux ans après Frideric & l'Imperatrice Beatrix sa Femme, dans l'Eglise de Saint Pierre de Rome. Il mourut en 1170. & ceux de sa Faction eleurent Jean, Evêque de Frescati, sous le nom de Calixte III. Cependant Alexandre III, ne se trouvant point en seureté en Italie, où l'Empereur se rendoit Maître des Places, n'eut dans son affliction d'autre retraite que celle qu'avoient eüe ses Predecesseurs en France. Il se refugia auprès de Louis le Jeune,

ne , d'où il fut rappelé par les Romains. Alors Calixte se vint jeter à ses pieds , & le Schisme étant finy après une cruelle guerre qui avoit duré dix huit ans, le Pape Alexandre, qui estoit dans la vingtième année de son Pontificat, fit ouvrir le 5. jour de Mars de l'année 1179. le Concile, tenu dans Rome dans la Basilique de Constantin, dite de Larran. Ce Concile, qui est le troisième de ce nom, fut composé de trois cens Prelats, tant d'Europe que d'Asie. Les principaux motifs qu'eut ce Pape

T iiij

## 224 MERCURE

de faire tenir ce Concile, furent premierement pour regler l'élection du Souverain Pontife, ordonnant pour cet effet qu'il ne pourroit estre élu à l'avenir que par les deux tiers des voix des Cardinaux du Conclave. Le second motif fut contre les heresies des Vaudois ou Albigeois, qui faisoient grand bruit dès l'aunée 1170. Ce Concile dans son dernier Canon, qui est le 27. prononça anatheme contre ces Heretiques, & contre ceux qui les souffroient, les recevoient ou les protegeoient.

d'où il est facile de conclure, que Louis le Grand, Fils aîné de l'Eglise, qui n'a rien épargné pour l'extirpation de ces mêmes Heretiques, a le Dieu des Armées dans ses interests, & que le Bras du Tout-puissant combat pour luy. C'est pourquoy on ne doit pas estre surpris que Dieu soustenant ses Armes, il remporte sur mer & sur terre de continuelles victoires sur un monde d'ennemis. Il est aussi d'une conséquence nécessaire, que M<sup>r</sup> le Duc de Savoye, qui protege ces Barbets, & leur fournit

## 226 MERCURE

des munitions de guerre & de bouche, ne peut estre que malheureux, ayant encouru l'anatheme foudroyé par ce troisiéme Concile de Latran dont voicy les termes. *Quia in Gasconia, Albigensio & partibus Tolosanis & aliis locis, ita hereticorum, quos alij Catharos, alij Patrinos, alij Publicanos, alij aliis nominibus vocant, invaluit damnata perversitas, &c. Eos & defensores eorum & receptores anathemati decernimus subjacere; & sub anathemate prohibemus ne quis eos in domibus, vel in terra sua tenere.*

*vel fovere vel negotiationem  
cum eis exerebre præsumat....*

*Sanctis autem fidelibus in remis-  
sionem peccatorum injungimus  
ut se viriliter illis opponant*

*et contra eos armis populum*

*Christianum tueantur, consiscen-*

*turque eorum bona, et liberum*

*se principibus hujusmodi homines*

*subjicere servant. Nous voyons*

*depuis deux mois l'effet de*

*cet anatheme, puisque la pro-*

*tection que Monsieur le Duc*

*de Savoye a bien voulu don-*

*ner aux Vaudois, luy a attiré*

*toutes sortes de malheurs.*

Messire François Camus de la Magdeleine, Chancelier Theologal de l'Eglise de Saint Gerien de Tours, Prieur de Sainte Melenne de Chinon, & de S. Clement lez Craon, & Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, mourut sur la fin du mois passé. Il a paru sur les Bancs avec distinction, estant un des premiers qui ait soutenu contre les opinions de Jansenius, & a rempli fort longtemps les meilleures Chaires de Paris. Il estoit depuis un assez grand nombre d'années, Grand-

Vicaire de l'Archevêché de Tours, où il avoit acquis l'approbation de tout le monde. M<sup>r</sup> l'Archevêque de Paris l'honoroit d'une estime particulière, & il avoit lié une amitié fort étroite avec M<sup>r</sup> l'Abbé de la Trappe. Il estoit Frere de M<sup>rs</sup> Camus dont je vous ay parlé plusieurs fois; sçavoir, de M<sup>r</sup> Camus Destouches, Contrôleur General d'Artillerie, mort en 1679. de M<sup>r</sup> Camus du Clos, aussi Contrôleur General d'Artillerie, mort en 1681. de M<sup>r</sup> Camus de Beaulieu, qui jouit pre-

## 220 MERCURE

sentement de ce mesme employ, & de M<sup>r</sup> Camus de Morton, Gouverneur de Bel-fort.

Le 5. de ce mois, Messire Louïs de la Baume de la Suze, Evêque de Viviers, mourut dans son Diocèse, après avoir reçu les Sacremens avec une tres-grande resignation aux ordres de Dieu. Il passoit pour le plus ancien Evêque de la Chrestienté, ayant esté nommé en 1613. par le Roy Louïs XIII. Il obtint ses Bulles en 1615. & fut donné pour Coadjuteur en 1618. à

Jean de l'Hostel, Evêque de Viviers, & sacré le 14. May Evêque de Pompeiopolis. Il luy succeda dans cet Evêché en 1621. & il a toujours gouverné ce Diocèse depuis ce temps là avec beaucoup de sagesse. Viviers est une Ville de France près du Rhône, Capitale de la petite Province du Vivarais. Quoy qu'elle soit tres-ancienne, elle n'a pas toujours esté Ville Episcopale. C'estoit autrefois Abs, où l'on voit encore de superbes restes d'antiquité. Cette Ville ayant esté ruinée par Crotus, Roy des

## 222 MERCURE

Allemanis, vers l'an 430. le Siege fut transféré à Viviers, dont l'Evesque prend le titre de Comte de Viviers, & de Prince de Donfere & de Chasteau-neuf. La Maison de la Baume de la Suz, dont estoit ce vieux Prelat, est une des plus nobles & des plus anciennes du Dauphiné. Au commencement du dernier siecle, Pierre de la Baume s'acquit beaucoup de reputation, & eut pour Fils Rostaing, Evesque d'Orange, mort en 1555. Guillaume de la Baume, fort considéré par son credit, fut Pere de Fran-

# GALANT. 233

çois, Chevalier des Ordres du Roy, & Lieutenant General en Provence, qui en 1587. enleva Montelimar aux Pretendus Reformez. Ceux cy le reprirent peu de temps après. Le Comte de la Suze fut tué dans cette attaque, & Rostaing de la Baume, son Fils, y demeura prisonnier. Il l'avoit eu de Françoise de Levy, Fille de Gilbert, Comte de Vandrour. Rostaing de la Baume épousa Magdeleine Desprez-Montpezat, Fille d'Emanuel Philibert, Marquis de Villats, & d'Henriette

*Septembre 1690.*

V

## 234 MERCURE

de Savoye, & il eut Honoré de la Baume, tué au service de nos Rois. Il épousa en secondes Noces Catherine de Bressieu Meüillon, Fille de François, S<sup>r</sup> de Bressieu, & de ce mariage sortirent entre autres Enfans, Anne de la Baume, Comte de Rochefort, & Louïs-François, Evêque de Viviers, dont je vous apprens la mort. Anne de la Baume épousa Catherine de la Croix-Chevrières, & il en a eu François, Comte de la Suze, Anne-Tristan, Evêque de Tarbes, Gaspard-Joachim,

& une Fille qui s'est faite Religieuse.

• Dame Claude Nompar de Caumont de la Force, mourut aussi le 12. de ce mois au Chastteau de Briquemault lez Chastillon sur Loir. Elle étoit Fille de M<sup>r</sup> le Marquis de Castelmoron, Petite Fille de Jacques Nompar de Caumont, Duc de la Force, Pair & Maréchal de France, mort en 1652. & Nièce d'Armand Nompar de Caumont, Duc de la Force, qui fut fait Maréchal de France après la mort de Jacques Nompar de Cau-

V ij

## 236 MERCURE

mont son Pere. Elle avoit esté élevée dans la Religion de Calvin avec beaucoup d'application, & fut instruite des veritez Catholiques par les soins du Pere Faulques, Chanoine Regulier de Sainte Genevieve de Paris, & Prieur de Briquemault. Il eut avec elle plusieurs conferences sur ce sujet, & enfin M<sup>r</sup> l'Evêque de Portiers, nommé à l'Archêvesché de Sens, acheva de l'éclaircir sur ce qui pouvoit luy rester de doutes, & elle fit l'abjuration de ses erreurs en 1685. entre les mains

de M<sup>r</sup> l'Evêque de Toulon, ainsi que M<sup>r</sup> Marc Auguste de Briquemault, de l'ancienne Maison des Briquemault, si considérable dans le dernier Siècle, qu'elle avoit épousé quelques années avant sa conversion. Depuis ce temps-là, on l'a vue fidèlement attachée aux devoirs de la Religion Catholique, dont elle a pratiqué jusqu'à la mort tous les exercices avec beaucoup de zèle & d'exactitude. La maladie dont elle est morte a été de peu de jours; mais on peut dire que tous les mo-

## 238 MERCURE

mens en ont esté précieux. Si-  
 tost qu'elle en eut senty la pre-  
 miere attaque, elle fit appeler  
 M<sup>r</sup> le Prieur de Brique-  
 mault, en qui elle avoit une  
 entiere confiance, & lors qu'il  
 luy eut appris qu'elle devoit  
 se preparer à mourir, elle s'y  
 disposa en femme veritable-  
 ment Chrétienne. Elle renon-  
 ça dès ce moment à tous les  
 objets qui la pouvoient atta-  
 cher, & donnant toutes ses  
 pensées à l'affaire de son salut,  
 elle receut les Sacremens de  
 l'Eglise, avec une piété, qui  
 édifia tous les assistans. Sa

mort qui est regrettée de toute la Province, laisse aux nouveaux Convertis un grand exemple de Religion.

Il me reste à vous parler d'une mort, arrivée le 2. de ce mois, & qui fait grand bruit dans toute l'Europe. C'est celle de Philippes Guillaume, Electeur Palatin & Duc de Neubourg. Il a eu fort grande part à la guerre qui est aujourd'huy si allumée, puisqu'ayant succédé en 1685. comme plus prochain héritier, à l'Electorat vacant par la mort de Charles Electeur

## 240 MERCURE

Palatin, Frere de Madame, qui n'a point laissé d'Enfans, il n'a point voulu payer à cette Princesse ce qui luy appartenoit pour des droits incontestables. Ce refus injuste ayant obligé le Roy d'envoyer des Troupes dans le Palatinat après beaucoup de remises, cet Electeur resolut de s'en vanger, & pour en venir à bout, il tourna si bien l'esprit de l'Empereur dont il estoit Beupere, qu'il le fit entrer dans la ligue pour soutenir le Prince d'Orange aux dépens de la Religion Catholique en Angleterre.

Angleterre. Ainsi il ne se mit pas en peine des malheurs qu'il attiroit sur toute l'Europe, pourveu que ses interets fussent à couvert, & qu'il s'exemptast de satisfaire Madame. C'estoit un esprit fort dangereux, & que tout le monde connoissoit pour tel. Il s'étoit fait Chef du Conseil de l'Empereur; & après avoir allumé la guerre, il l'a maintenüe par les grandes alliances qu'il a faites. Il nâquit en 1615 & épousa en premieres noccs Anne Catherine Constance, Fille de Sigismond

*Septembre 1690.*

X

## 242 MERCURE

III. Roy de Pologne, morte le 7. Octobre 1651. Comme il n'en eut point d'Enfans, il prit une seconde alliance en 1653. avec Elisabeth Amelie de Hesse Darmstadt, Fille du Landgrave George, & de Sophie Eleonor de Saxe. Elle se fit Catholique peu après son mariage, & l'a rendu Pere de dix sept Enfans, huit Garçons & neuf Filles. Jean Guillaume Joseph Ignace, Prince de Neubourg, & presentement Electeur Palatin, épousa en 1678. Marie Anne Joseph d'Autriche, Fille de l'Empereur Fer-

dinand III. & d'Eleonor de Gonzague sa troisiéme Femme. Ainsi il est Beaufrere de l'Empereur Leopold, & il l'est deux fois, puisque l'Empereur a épousé en 1676. Anne Marie Joseph sa Sœur ; & l'aînée des Filles de Philippes Guillaume , Electeur Palatin, qui vient de mourir. Il en a marié trois autres, la première au Roy d'Espagne , la seconde au Roy de Portugal , & la troisiéme au Prince de Parme. Il y en a encore une accordée au Prince Jacques, Fils du Roy de Pologne. Ses

X ij

## 244 MERCURE

autres Fils sont Wolfgang-  
Guillaume né en 1659. Louis-  
Antoine né en 1660. Charles-  
Philippes né en 1661. Alexan-  
dre - Sigismond né en 1663.  
François-Louis né en 1664.  
Frédéric - Guillaume né en  
1665 & Philippes Guillaume-  
Auguste né en 1668. Vous  
sçavez que la Maison de  
Neubourg est une branche  
de celle de Baviere, & qu'elle  
est l'aînée de Deux-ponts,  
qu'elle quitta en 1569 Je croy  
vous avoir déjà marqué dans  
quelqu'une de mes Lettres,  
qu'Estienne, Fils puîné de  
l'Empereur Robert le Petit,

eut Frederic & Louis le Noir.  
Ce dernier laissa Alexandre le  
Boiteux, Duc de Deux ponts,  
Pere de Louis II. qui eut Volf-  
gang. Ce Volfgang, Duc de  
Deux-ponts, eut le Duché de  
Neubourg, qui fut le titre de  
Philippes-Louis, son Fils aî-  
né. Celuy-cy mourut en 1624.  
& laissa Volfgang. Guillaume,  
Duc de Neubourg, qui s'e-  
stant fait Catholique en 1614.  
eut grande part aux affaires  
d'Allemagne, & soutint une  
longue guerre pour la succes-  
sion de Cleves au droit d'Anne  
sa Mere, Fille de Guillaume,

## 246 MERCURE

Duc de Cleves. Il laissa de son premier mariage avec Magdeleine, Fille de Guillaume, Duc de Baviere, Philippes-Guillaume, Duc de Neubourg, & Electeur Palatin, mort le 2. de ce mois, comme je l'ay déjà dit au commencement de cet Article. J'ay oublié de vous dire que dans le temps que le Prince Michel Koribut Wiefnowiski fut élu Roy de Pologne, après la démission de Jean Casimir, Sa Majesté s'employa pour faire tomber cette Couronne sur la teste du Duc

de Neubourg. Elle donna aussi l'Abbaye de Fescamp à un des Princes ses Fils, sans que de si grands bienfaits ayent pû servir qu'à le rendre plus ingrat.

Vous avez oüy parler de la défaite d'un Convoy en Irlande. Les Ennemis l'envoyoient au Siege de Limeric. Je ne puis vous en donner un plus fidelle détail, qu'en vous envoyant une copie de la Lettre qui a esté écrite à M<sup>r</sup> le Duc de Tirconel, par celuy-mesme qui a fait l'ac-

X iiij

## 248 MERCURE

tion. C'est un tres-habile  
Commandant , qui a servy  
dans plusieurs Campagnes  
sous feu M<sup>r</sup> de Turenne.

Banaghar 13. Aoust 1690.

**J**E suis arrivé ce matin à la  
pointe du jour , avec ma pe-  
tite Brigade victorieuse , après  
avoir entierement défait l'En-  
nemy. Hier sur les deux heures  
du matin , nous le joignîmes à  
un mille & demy au delà de  
Luten. Nous attaquâmes d'abord  
la garde qui estoit de trois Com-  
pagnies de la Batterie , appuyées  
de quelque Infanterie & Dra-

## GALANT. 249

gons. Après une foible résistance elle fut défaite, & presque toute taillée en pieces avec tous les Canonniers & Officiers de l'Artillerie. Il n'y eut de nostre costé que deux ou trois Soldats de tuez, & quatre ou cinq de blessez. Nous trouvâmes huit pieces de Canon, que non seulement nous fîmes crever, mais nous en fîmes aussi sauter les afusts, à l'exception d'un seul qui n'estoit pas en estat de servir. Il y avoit cent cinquante-trois, tant charettes que chariots chargez de poudres, de provisions, & de toutes sortes d'Ustenciles

## 250. MERCURE

nécessaires , avec dix-huit Bateaux de cuivre , & douze grands chariots chargez de pain & de biscuit. Enfin, pour ce qu'il y en avoit , c'estoit le plus beau train d'Artillerie qu'on ait vû. Il sauta en l'air , & fut brûlé. Nos gens firent un grand butin, & emmenerent trois ou quatre cens chevaux. Je ne doute point que cela n'oblige les Ennemis à lever le Siege. Ils avoient envoyé douze cens chevaux & Dragons sous le commandement de Villers , pour nous couper chemin. Ils n'estoient qu'à trois milles de nos gens quand j'en

*appris la nouvelle, ce qui m'obligea à faire une diligence extraordinaire ; car de leur côté s'ils se fussent hastez, nous aurions tres-mal passé nostre temps. Depuis que je suis party d'auprès de vostre Excellence, nous avons marché continuellement, & sans débrider. Joignez à cela le manquement de provisions. C'est ce qui me fit haster la marche, que nous avons, graces à Dieu, achevée avec beaucoup de facilité. Je suis vostre, &c.*

**SARSFIELD.**

Comme souvent un bonheur en attire un autre, l'action qui suit se passa quelque temps après celle dont vous venez de voir le détail. Le Prince d'Orange fit attaquer une Redoute qui estoit au pied du glacis de Limeric. Elle fut prise après avoir esté défendue longtemps & vaillamment par M<sup>r</sup> de Boisseleau, qui commande dans la Place. Il en fit sortir douze cens Maistres qui chargerent & renverserent la Cavalerie des Ennemis, & en tuerent beaucoup. L'Infanterie en sortit

aussi, & ayant poussé celle du Prince d'Orange, elle l'éloigna du chemin couvert d'où elle s'estoit approchée. Le combat dura quatre heures. Les Irlandois firent des Prisonniers, mais il leur fut impossible de regagner la Redoute. Cette occasion couta au Roy d'Angleterre trente Officiers, & environ deux cens cinquante Soldats tuez ou blesez. La perte que les Ennemis avoient faite les ayant mis dans une grande consternation, ils n'avancerent pas leur tranchée cette

## 254 MERCURE

nuît-là. La Batterie que le Prince d'Orange avoit fait dresser contre la muraille de la Ville, estoit de dix pieces de Canon, dont il y en avoit quatre de quatre livres de balle, & six de douze. Ce Canon ayant fait brèche, M<sup>r</sup> de Boisseleau fit faire un retranchement derriere des coupures à la droite & à la gauche de la brèche, & dresser une Batterie de trois grosses pieces de Canon qui la flancoit. Il fit aussi couper le chemin couvert à la droite & à la gauche de l'endroit par

où il jugea que les Ennemis l'attaqueroient pour aller à l'assaut, ce qu'ils firent le 6. de ce mois. Ils commanderent trois Baraillons des François qu'ils ont parmy leurs Troupes, quatre de Danois, un de Brandebourg, & le Regiment des Gardes du Prince d'Orange, avec un détachement de tous les Grenadiers de son Armée. Leur grand nombre & un gros feu de Grenades, obligerent les Assiegez à se retirer derriere leurs traverses du chemin couvert, où ils firent ferme, mais leur resi-

## 256 MERCURE

stance ne put empêcher les Ennemis de s'en rendre maîtres, & de monter à la brèche. Il y eut mesme plusieurs Officiers de Grenadiers qui entrèrent dans la palissade, & qui donnerent jusques au retranchement, mais ils y trouverent un tres-grand feu. Les trois pieces de Canon chargées à cartouche qui batoient la brèche, firent un si grand carnage des Assiegeans, qu'ils furent contraints d'abandonner l'attaque du retranchement. M<sup>r</sup> de Boisseleau voulant épargner la poudre, fit

• monter des Officiers de son Regiment, avec des Soldats choisis pour les chasser l'épée à la main, ce qu'ils firent avec beaucoup de valeur. D'ailleurs, les coups de Grenades, & de bombes les incommodant sur le logement qu'ils vouloient faire, ils n'eurent point d'autre party à prendre que celuy de se retirer fort brusquement. Les Assiegez restez à la garde des traverses du chemin couvert, voyant les ennemis chassés de la brèche, sortirent sur ceux qui gardoient le poste de la contres-

*Septembre 1690.*

Y

## 258 MERCURE

carpe , & le chemin couvert qu'ils avoient forcé. Ils les poussèrent d'une maniere fort vigoureuse , & ce fut inutilement que les Officiers des Ennemis voulurent rallier les Soldats à coups de plat d'épée. Ils n'en purent venir à bout, & il y en eut un si grand nombre de tuez , que le chemin couvert & la contrescarpe se trouverent remplis de corps morts. La perte a esté du moins de quinze cens hommes de leur costé. Ils avoient fait un retranchement entre la teste de la tranchée des

Affiegez & de leur chemin couvert ; mais M<sup>r</sup> de Boisseleau les en fit chasser à la brune à coups d'épées & de piques. C'estoit un logement où il y avoit soixante Soldats Il y eut environ deux cens hommes tuez ou blesez du costé des Affiegez. M<sup>r</sup> de Beaupré , Lieutenant Colonel du Regiment de Boisseleau , fut tué sur la brèche , & M<sup>r</sup> d'Arpentigny qui en est Major , fut blessé à mort. Les Ennemis laisserent deux cens outils à remuer la terre , dont on manquoit dans la Place ,

Y ij

## 260 MERCURE

avec plusieurs justaucorps & quantité d'armes. Les Irlandois ont fait paroître beaucoup de valeur, & il y a eu deux Officiers Ennemis pris sur la brèche, l'un François, & l'autre Ecoissois.

Je vous ay déjà parlé des Héretiques Vaudois ou Barbers qui habitent quelques Vallées du Piémont. Le sieur Nolin vient de donner au Public une Carte très-exacte de ces Vallées. Elle vous fera connoître les endroits où ces Héretiques se sont le plus fortifiés dans le temps qu'on les a

vigoureusement poursuivis. Cette Carte est accompagnée d'une Description tres-curieuse faite par un des sçavans Hommes de nostre temps ; on y a marqué ce qui leur est arrivé de plus considerable depuis plus de cinq Siecles jusques à present, & même les avantages que les Armées victorieuses du Roy y ont remportez depuis peu. Le sieur Nolin chez qui on la trouve, sur le Quay de l'Horloge du Palais, doit donner dans quelque temps une Carte des Ecats de Savoye en deux

## 262 MERCURE

feüilles , qui sera une des meilleures & des plus amples qui ayent encore paru en France.

Rien ne pouvoit estre plus avantageux aux Turcs que la Ligue où l'Empereur est entré contre la France , puisque l'Armée qu'il est obligé d'entretenir sur le Rhin , non seulement ne luy permet pas de continuer ses Conquestes dans la Hongrie , mais qu'elle expose même les Places conquises à se remettre sous la domination de ces Ennemis du nom Chrestien. Le Grand Vi-

ſir eſtant party de Sophie à la reſte de l'Armée Ottomane ne s'eſt pas plûtôſt montré devant Piroſ que la Place a eſté obligée de capituler. Les nouvelles portent , qu'il alla de-là inveſtir Niſſa , & que le 16. du mois paſſé il ſir ouvrir la tranchée. Le 21. de ce meſme mois , il y eut un grand Combat entre les Troupes Imperiales, & un Corps de Tartares , de Walaques , de Tranſilvains , & de Hongrois Mécontens , qui ont pris les armes en faveur du Comte Tekeli, que le Grand Seigneur

## 264 MERCURE

a déclaré Prince de Transilvanie en la place du Prince Michel Abaffi, mort depuis quatre ou cinq mois. Ce Comte devant aller prendre possession de ces Etats, où il est fort souhaité par les Peuples, à cause qu'il professe leur Religion, le General Heussler, qui avoit mis environ cinq mille hommes de Milices du Pays, pour garder le principal passage de Walaquie en Transilvanie, se rendit en un endroit par lequel on l'avoit assuré que le Comte Tekeli devoit venir.

venir. Comme il y alla accompagné des Comtes de Noirkerme, de Patz, de Magni & de Pulizani, qui estoient chacun à la teste de leurs Regimens, & soutenus par d'autres Troupes réglées, & que s'estant posté fort avantageusement, il avoit rangé ses Troupes en ordre de bataille, il crut hazarder peu de chose à le combattre. Cependant les guides dont le Comte Tekeli se servit, luy firent prendre une autre route, par des Bois, des défilez & des montagnes escarpées,

*Septembre 1690.*

Z

## 266 MERCURE

si peu praticables, que la Cavalerie fut obligée de mettre pied à terre, & de mener les chevaux par la bride. Les Courcurs de l'Armée Impériale n'ayant pu rien découvrir d'une marche si secrète, il fit un détachement qui prit les Imperiaux par derriere, & l'attaque fut si rude, que ceux-cy se trouvant enveloppez avant qu'on leur eust donné le temps de se reconnoître, se laisserent enfoncer de toutes parts. Les Allemans se défendirent avec assez de vigueur, quoy qu'ils se vis-

sent abandonnez par les Transilvains, qui prirent d'abord la fuite sans avoir tiré un seul coup; mais leur résistance fut inutile, & après avoir perdu la plupart des Generaux, & plus de trois à quatre mille hommes, ils furent contraints de se retirer avec précipitation. Les Comtes de Noirkerme, de Magni & de Pulizani demeurèrent sur la place, ainsi que le S<sup>r</sup> Teleki, premier Ministre du défunt Prince de Transilvanie. Le General Heusler eut son cheval tué, & dans le temps qu'il se fauvoir

268 **MERCURE**

à Cronstadt , les Hongrois le reconnurent & le firent prisonnier. On le mena au Comte Tekeli , dont il n'attendoit qu'un rigoureux traitement , après les efforts qu'il a faits depuis longtemps pour se saisir de luy , & le mettre au pouvoir de l'Empereur. Il en receut pourtant des honneftetez qui le surprirent d'autant plus , qu'il n'avoit pas lieu de les efperer. Le Marquis Doria fut fait auffi prisonnier par les Tartares , & comme fa prifon eust esté trop dure parmy eux, le Com-

te Tekeli eut soin de le racheter. Le Comte Serini, son Lieutenant Colonel, se sauva à Hermanstadt, & fut en grand peril d'estre pris. Les moindres Regimens Imperiaux sont de quinze cens hommes, & puis qu'il demeure pour constant qu'il n'en est pas resté quatre cens de quatre, il faut necessairement que la perte des Imperiaux ait esté fort grande. On ne peut guere douter que la défaite de ces quatre Regimens n'ait esté entiere, après la perte des quatre Colonels,

Z iij

ruez ou faits prisonniers. Les Transilvains qui combattoient à regret contre le Comte Tekeli qu'ils souhaitoient pour leur Prince , l'ont joint presque tous depuis la victoire. On dit qu'estant allé vers Cronstadt , il s'est déjà rendu maistre de la plupart des Villes, qui n'attendoient qu'une favorable occasion pour rentrer sous l'obéissance de la Porte. La Transilvanie est une partie de l'ancienne Dace , ayant la Moravie au Levant , la Walaquie au Midy , le Mont Carpathe

au Septentrion, & la Hongrie au Couchant. Les Romains qui s'en rendirent les maistres sous Trajan, luy donnerent ce nom à cause des Forests qui l'environnent. Les Saxons l'ont habitée autrefois, & les sept Villes qu'ils y ont basties sont cause que les Allemans l'appellent *Siebenburgen*. Dans la suite des temps cette Principauté se trouva unie au Royaume de Hongrie, d'où elle fut séparée en 1541. Aujourd'huy les Princes sont électifs, & payent tribut au Turc.

Z iiij

Voicy les noms de ceux qui ont expliqué l'Enigme du dernier mois, sur *le Balay* qui en estoit le vray sens.

M<sup>rs</sup> Bouchet, ancien Curé de Nogent le Roy; Eustache, Abbé de Sainte Catherine de Poitiers; des Essars: de Boischalant de la rue de la Tisseranderie: Thomas Maistre de Pension au Fauxbourg saint Antoine: C. Hutuge d'Orleans: Jacques de Normandie: Gibourg & du Chesne Huissiers au Chastelet: Pierre le More: Jean Vieillot: Corteret de Villiers Commis aux

# GALANT. 273

Aydes : Mesnard Marchand :  
Antoine Richer : Rougemont  
ruë Saint Martin : Cipiere de  
Bordeaux : Bellet de Sainte  
Foy : Gatin de Blaye : Vau-  
delle & de la Lande, de la ruë  
Saint Martin : La charmante  
Louison : La spirituelle Na-  
non de la Croix de Beaulieu :  
la charmante Nanon Robier  
de Levroux ; la jeune Mariée  
de la ruë de Bourre, & la  
plus jolie Marchande de la  
mesme ruë de la Ville de  
Chartres : le Pigeon Ramier  
de Saint Martial : l'Amant  
du mois de Septembre , &

## 274 MERCURE

l'aimable Mademoiselle Pierre Benite de Lion : L'aimable couple de Sœurs de la rue Saint Julien des Menestriers : M. Foulon, & la charmante L. Favé de la rue S. Martin : l'aimable veuve Vinot, de la rue Transnonain : & la charmante Michele Faict de la rue aux Ours.

Ce mot de *Balay*, a esté trouvé de bien du monde : mais quoy que l'Enigme ait paru aisée à expliquer, il y a eu beaucoup de personnes embarrassées par le dernier Vers. L'Auteur fait entendre qu'il

ne faut pas se donner beaucoup de peine à chercher le mot, puis qu'il est devant les yeux du Lecteur. Cela veut dire qu'en joignant ensemble la premiere lettre de chaque Vers, on trouve que ces sept lettres font *Un Balay*.

L'Enigme qui suit est du mesme Auteur, qui se plaist toujours à cacher son nom.

# ENIGME.

**V**N Laboureur peut toujours esperer  
Du grain qu'il a semé la recolte abondante ;

# 276 MERCURE

*Mais je cultive un Champ que j'ay  
 beau labourer,  
 Il ne rapporte rien de tout ce que j'y  
 plante.*

**S**

*Je travaille pour des ingrats,  
 Qui n'ont de mon labeur nulle re-  
 connoissance;  
 Mais si de ce travail ils ne me  
 payent pas,  
 J'en sçais fort bien tirer d'ailleurs  
 la recompense.*

**S**

*Dans mon employ, souvent,  
 & de dessein,  
 Je fais coucher le Fils avec sa  
 Mere,  
 Le Frere avec sa Sœur, la Fille avec  
 son Pere,  
 Et la Cousine avecque son Cousin.*

2

*Rimer n'est pas mon exercice ,  
Je m'y prendrois tout de tra-  
vers ;*

*Mais ceux à qui je rends ser-  
vice*

*Pont naturellement bien-tost après  
des Vers.*

S

*Aux Parens , aux Amis , & mesme  
en leur presence ,*

*On me voit enlever ce qu'ils ont de  
plus cher ,*

*Sans qu'ils se mettent en de-  
fence*

*Pour m'empescher de le leur arra-  
cher.*

2

*Mon Ouvrage, quoy que penible,  
Ne me chagrine point pourtant,  
Toujours il s'acheve en chantant,*

## 278 MERCURE

*Bien loin qu'à sa fatigue on me trouve sensible.*



*De ma profession si l'on fait peu de cas ,*

*Abus ; car sur ce point à bon droit  
je m'obstine ,*

*Qu'on devroit luy donner le pas  
Immédiatement après la Medecine.*

Le second Air nouveau que je vous envoie , & dont vous allez lire les paroles , est le dernier que vous aurez de M<sup>r</sup> de Bacilly. Il est mort depuis trois jours. Ses Ouvrages ont fait connoître la beauté de son genie , & comme ils font son éloge, je n'y dois rien ajoûter.

**GALANT. 279**

**AIR NOUVEAU.**

*J'ay passé deux jours sans vous  
voir. Il les intitule*

# 278 MERCURE

*Bien loin qu'à sa fatigue on me trouve sensible.*

coeur premier serment Lors  
 on s'en le plus tendre on  
 un jn-se rendre

4

The image shows a musical score for a piece titled 'MERCURE'. It consists of five staves of music. The first staff has a treble clef and a key signature of one sharp (F#). The notes are: C4 (quarter), D4 (quarter), E4 (quarter), F#4 (quarter), G4 (quarter), A4 (quarter), B4 (quarter), and C5 (half). The second staff has a treble clef and a key signature of one sharp. The notes are: C4 (quarter), D4 (quarter), E4 (quarter), F#4 (quarter), G4 (quarter), A4 (quarter), B4 (quarter), and C5 (half). The third staff has a treble clef and a key signature of one sharp. The notes are: C4 (quarter), D4 (quarter), E4 (quarter), F#4 (quarter), G4 (quarter), A4 (quarter), B4 (quarter), and C5 (half). The fourth staff has a treble clef and a key signature of one sharp. The notes are: C4 (quarter), D4 (quarter), E4 (quarter), F#4 (quarter), G4 (quarter), A4 (quarter), B4 (quarter), and C5 (half). The fifth staff has a treble clef and a key signature of one sharp. The notes are: C4 (quarter), D4 (quarter), E4 (quarter), F#4 (quarter), G4 (quarter), A4 (quarter), B4 (quarter), and C5 (half). The lyrics are written below the staves: 'coeur premier serment Lors' under the first staff, 'on s'en le plus tendre on' under the second staff, and 'un jn-se rendre' under the third staff. There is a '4' written below the fourth staff.

fait connoître la beauté de son  
 génie, & comme ils font son  
 éloge, je n'y dois rien ajouter.

AIR NOUVEAU.

**V**N cœur ne doit jamais se rendre  
 Sur la foy d'un premier serment.  
 Lors que l'on s'engage aisément,  
 Souvent de l'Amant le plus tendre  
 On fait un infidelle Amant.

Voicy plusieurs couplets de  
 Chanson, qui apparemment  
 seront aussi bien receus dans  
 vôtre Province qu'ils l'ont été  
 à Paris. Ils sont de M<sup>r</sup> Diere-  
 ville, qui les a faits sur l'Air,  
 J'ay passé deux jours sans vous  
 voir. Il les intitule

**PLAINTES**

des Hollandois , défaits sur  
mer & sur terre.

**O** Ciel ! quel est nôtre malheur  
Sur mer comme sur terre !

L'OUIS en tous lieux est vainqueur,  
Tout cede à son tonnerre.

Helas ! faut-il comme à Fleurus  
Nous voir encor icy vaincus ?



Luxembourg, ce vaillant Héros,

Y parut en Alcide ;

Et Tourville dessus les flots,

N'est pas moins intrepide.

Helas ! après ces deux combats ,

Que vont devenir les Etats ?



Les Anglois croyoient sur les Mers

Avoir un grand empire ,  
 Et qu'aucuns Rois de l'Univers  
 N'osoient leur contredire.  
 Helas ! LOUIS leur fait trop voir  
 Qu'ils se flattoient d'un vain pou-  
 voir.

§

Vainement nous estions unis  
 Pour conjurer sa perte ;  
 Nous n'en sommes que mieux punis,  
 Nostre Florie est deserte.  
 Helas ! malgré tous nos efforts,  
 Il nous bat jusque dans les Ports.

§

Nous voguons de tous les costez  
 Sans trouver un azile ;  
 Nous sommes par tout arrestez,  
 Rien n'échape à Tourville.  
 Helas ! en vain nous le fuyons,  
 Il nous brûle & nous conte à fonds.  
 Sept. 1690. A a



*Ah ! que LOUIS est bien servy  
 Sur la Terre & sur l'Onde !  
 Chacun le veut rendre à l'envy  
 Le plus puissant du Monde.  
 Helas ! quelle rage pour nous  
 Quand nous voulons l'accabler tous !*



*Que nous sert de voir aujourd'huy  
 Toute l'Europe en Lignes ?  
 Rien ne réussit contre luy ,  
 Il rompt toutes nos brigues.  
 Helas ! tout ce qu'on entreprend  
 Ne sert qu'à le rendre plus grand.*



*Voy tous les maux que tu nous fais,  
 Maudit Prince d'Orange ;  
 Crains à ton tour de tes forfaits  
 Que le Ciel ne se vange.  
 Helas ! nous ressentons des coups*

*Que tu merites mieux que nous.*

S

*Sous une libre & douce loy*

*Nous vivions sans traverse ;*

*Falloit-il pour te faire Roy*

*Rompre nostre Commerce ?*

*Helas ! nous en sommes plus guez,*

*Et tu n'en es pas plus heureux.*

2

*La cheute est le sort des Tyrans,*

*Tu ne sçaurois le croire,*

*Quand tu veux comme les Titans*

*Porter si haut ta gloire.*

*Helas ! puisses-tu l'éprouver*

*Du Trône où tu sceus t'élever.*

Je vous manday la derniere  
fois que M<sup>r</sup> l'Abbé de Pou-  
dens avoit esté nommé à l'E-  
vesché d'Aqs Je me fais trom.

A a ij

pé ; c'est M<sup>r</sup> l'Abbé d'Abadie d'Arboucave. Cette Maison est fort ancienne, & a occupé sous les Rois de Navarre les premières Charges de l'Etat. Celle de Chancelier y estoit encore sous Jean d'Albret. Elle a conservé cette splendeur jusqu'aux troubles que l'Herésie excita dans le Bearn le Siècle passé. La Reine Jeanne y ayant défendu l'exercice de la Religion Catholique, le Baron d'Abadie renonça à ses emplois, & quitta la Cour pour se retirer à Massac, Bourg près d'Orthés en Bearn. Il y

choisit un endroit caché pour y faire bastir une Chapelle où l'on celebroit secretement le divin Office, & qui est encore un illustre monument de sa pitié. La Reine Jeanne en ayant esté informée, il crut devoir se mettre à couvert de ses violences. Cela l'obligea de transplanter sa famille en Guyenne, où elle demeura plusieurs années dans quelques terres qu'elle y possède encore aujourd'huy. Enfin Henry IV. ayans fait abjuration de ses erreurs, ce grand Roy ne trouva point de sujet plus propre

## 286 MERCURE

pour rétablir la Religion Catholique en Bearn , que Jean Pierre d'Abadie , qui avoit servy plusieurs années auprès de Sa Majesté en qualité de Conseiller d'Estat. C'estoit un homme sçavant , mais encore plus recommandable par sa pieté. Ce Monarque le nomma Evêque de Lescar en 1600. Il y avoit plus de trente années que cette Province gemissoit sous le joug des Heretiques, & il sembloit que les maux qu'ils y avoient faits fussent sans remede. Cependant ce sage Prelat, sans procès, sans vio-

lence , & par la seule force de sa parole , trouva le secret de rendre à l'Eglise une partie de ses biens & de ses enfans. Il auroit sans doute poussé les choses plus loin s'il ne fust pas mort dans la neuvième année de son Pontificat. Arnaud d'Abadie, un de ses Ancestres , qui avoit aussi esté nommé Evêque de Lescar en 1428. avoit beaucoup travaillé à l'accroissement de la Religion , dans le peu de temps qu'il remplit ce Siege. Mais M<sup>r</sup> l'Abbé d'Abadie, nommé à l'Evêché d'Aqs , semble

## 288 MERCURE

avoir encore encheri sur l'un & l'autre. Il y a déjà longtemps qu'il fait son unique application de ramener à l'Eglise ceux qu'en avoit separez le malheur de leur naissance. Il a parcouru quatre Dioceses, où il a fait des fruits merveilleux. M<sup>r</sup> le Baron d'Arboucave, son Frere aîné, a creu aussi qu'il convenoit à toutes sortes d'états de travailler à la propagation de la Foy. Il fut nommé par le Roy en 1682. pour assister en qualité de Commissaire de Sa Majesté, au Synode des Pretendus Reformez,

Reformez, & il y fit si bien son devoir, que c'est le dernier qu'ils ayent tenu en Bearn. Il y a des Familles heureuses, où certaines vertus sont naturelles, & passent des Peres aux Enfans sans nulle interruption. Telle est celle d'Abadie d'Arboucave. Le zele pour la Religion Catholique y a regné de tout temps, & c'est ce qui en releve beaucoup plus l'éclat que l'ancienneté, les alliances considerables, les hautes dignitez, & le grand nombre d'Officiers de Pere en Fils,

*Septembre 1690.* B b

presque tous ceux de cette Maison ayant porté les armes , & plusieurs ayant esté tuez au service de leur Prince. Il y a eu mesme deux Capitaines de ce nom, morts dans ce siecle; l'un au Siege de la Rochelle, & l'autre à la Bataille de Norlinghen. La Mere de M<sup>r</sup> l'Abbé d'Abadie, est Sœur de M<sup>r</sup> l'Evesque de Tarbes , & du Pere de M<sup>r</sup> le Vicomte de Poudens , Colonel d'un Regiment d'Infanterie, qui s'est si bien signalé à Lucerne. Il n'est pas Frere d'un President de Pau, com-

me je me souviens de vous l'avoir dit , mais Beau-frere , ayant épousé une Sœur de M<sup>r</sup> le Marquis de Gassion , Président à Mortier dans ce Parlement.

Je vous ay aussi mandé que M<sup>r</sup> de Vignacourt qui vient d'estre élu Grand-Maistre de Malte , estoit âgé de 78. ans. Il n'est que dans la 72. année, estant né le 13. Février 1619. Il est originaire de Picardie, & Fils de Messire Adrien de Vignacourt , premier Gentilhomme de la Chambre du Roy Henry IV. Capitaine

Bb ij

## 292 MERCURE

de cent hommes d'armes des  
Ordonnances de Sa Majesté,  
& de Dame Louïse de Saint-  
Perier , & propre Neveu de  
Messire Allophe , & non pas  
Adolphe de Vignacourt, élu  
Grand Maître de Malte en  
1601. & mort en 1622. comme  
je vous l'ay déjà dit.

Vous vous souvenez sans  
doute d'une personne dont  
je vous ay déjà parlé dans une  
de mes Lettres. C'est de M<sup>r</sup>  
Thiers , Prestre du Diocèse  
de Gap , qui ayant employé  
les premières années de sa vie  
à défendre une mauvaise cau-

se, s'est donné à l'Eglise pour en défendre une bonne. Je vous ay dit qu'il avoit paru en public diverses fois à Charenton ; & comme sa conversion fut sincere, il ne fut pas plutôt Catholique, qu'il se mit en estat de travailler à la conversion des autres. C'est luy qui faisoit ces utiles Conférences des nouveaux Catholiques de la Paroisse de S. Sulpice. Peu de temps après il fut envoyé dans les Missions qui se firent par l'ordre du Roy, pour l'instruction des Nouveaux Convertis de

B b iij

Xaintonge & de la Rochelle.

Vous sçavez que depuis quel-  
que temps ces Missions ont  
esté suspenduës. C'est ce qui  
luy fit prendre le party d'al-  
ler au Seminaire , pour se dis-  
poser à recevoir les Ordres  
sacrez. Comme son Evêque  
avoit esté particulièrement  
informé de sa conduite , il  
luy permit de se faire Prestre.  
Il dit sa premiere Messe à  
S.Barthelemy. Tout le Chœur  
estoit plein de nouveaux Ca-  
tholiques de bonne foy , qui  
communierent de sa main ,  
& qui pleuroient de joye de

le voir à l'Autel, après l'avoir  
veu dans la Chaire de men-  
songe. Depuis ce temps-là il  
a presché dans les principales  
Paroisses de Paris avec beau-  
coup d'approbation ; & com-  
me il doit prescher les Do-  
minicales des mois d'Octobre  
& de Novembre dans celle de  
S. Sauveur, je ne manqueray  
pas de vous mander quel  
en sera le succès.

J'ay encore quelques morts  
à vous apprendre. Celle de  
M<sup>r</sup> le Chevalier Daunet ar-  
riva le 18. du mois passé. Il  
estoit Fils de M<sup>r</sup> le Baron

Bb iiij

## 296 MERCURE

Daunet , tué au service du Roy sous feu M<sup>r</sup> de Turenne, & avoit esté élevé Page de Monsieur le Duc , qui luy avoit donné une Lieutenance dans son Regiment. Il laisse deux Freres. Son Aîné est Lieutenant de la Colonelle, & Capitaine dans le Regiment de Bourbon , & le Cadet est Enseigne dans la Marine.

Messire Pierre Gaucher de Sainte Marthe , Seigneur de Meré sur Indre & des Lionnières , Maître d'Hostel du Roy , & Historiographe de France , est mort aussi depuis

peu de temps. Il a fait part  
 au Public de divers Ouvra-  
 ges sur l'Histoire , ainsi que  
 ses Ancestres , qui nous ont  
 donné l'Histoire Genealo-  
 gique de la Maison de Fran-  
 ce , & de ses Alliances , &  
 l'Histoire des Archevêques,  
 Evêques & Abbez de l'E-  
 glise de France. Cette Fa-  
 mille originaire de Poitou ,  
 porte d'argent à la face fuze-  
 lée de trois pieces & deux de-  
 mies de sable au chef de même.  
 Il en est sorty plusieurs Ca-  
 pitaines , qui ont signalé leur  
 valeur en diverses occasions,

## 298 MERCURE

des Conseillers au Parlement & à la Cour des Aydes de Paris , des Lieutenans généraux à Poitiers , Maistres des Eaux & Forests , non seulement recommandables par leurs services , mais aussi la plupart s'estant fait distinguer dans les belles Lettres par les Ouvrages qu'ils ont composez. M<sup>r</sup> de Sainte Marthe, General des Peres de l'Oratoire , est frere de M<sup>r</sup> de Sainte Marthe qui vient de mourir ; & M<sup>r</sup> de Sainte Marthe, Conseiller de la Cour des Aydes, & Garde de la Biblio-

theque du Roy à Fontainebleau, est d'une des branches de cette Famille.

Ces morts ont esté suivies de celle de M<sup>r</sup> l'Abbé le Jau de Chamberjost. Ceux de cette Famille, qui est originaire d'Anjou, estoient Seigneurs du Pleffis au Jau dès l'an 1262. Depuis ils ont esté Seigneurs de Chamberjost en Gastinois, par le mariage de Maurice le Jau, Gouverneur de Milly, vivant en 1470. avec l'Heritiere de Chamberjost. L'Abbé dont je vous apprens la mort, avec ses deux Freres, Jean-Henry

## 300 MERCURE

le Jau , Seigneur de Cham-  
berjost , & François le Jau ,  
Enseigne aux Gardes , puis  
Sous-Brigadier des Mousque-  
taires du Roy , sont Fils de  
Henry le Jau , Seigneur de  
Montaquoy , & d'Anne de  
Morgues de S. Germain, des-  
cendüe des de Morgues, Ba-  
rons de S. Germain le Prade  
prés le Puy en Velay , & de  
l'illustre Famille de Montho-  
lon le Jau. Ils portent *de gueu-  
les à trois Lozanges d'argent.*

Il faut vous parler de la  
derniere affaire qui s'est passée

en Savoye, où M<sup>r</sup> de Sales,  
& M<sup>r</sup> le Comte de Bernex  
commandoient un Corps  
qu'on n'avoit pu joindre, à  
cause de la parfaite connois-  
sance qu'ils ont du pays, &  
de la facilité que leur don-  
nent les montagnes d'écha-  
per à ceux qui les poursui-  
vent. M<sup>r</sup> de Thoy partit de  
Chambery où il commande  
avec deux Bataillons Irlan-  
dois, & M<sup>r</sup> de S. Ruth mar-  
cha de son costé avec deux  
autres, & un Regiment de  
Cavalerie, pendant que M<sup>r</sup>  
de Vins avec les Dragons de

Bretagne & un détachement d'un Regiment de Cavalerie, vint d'Anecy ; de sorte qu'ils se trouverent tous trois sur les bords de l'Isere , où deux petites pieces de Canon les joignirent le lendemain. M<sup>r</sup> de S. Ruth estant allé visiter les chemins , trouva M<sup>r</sup> de Sales posté sur un rocher qui va à la grande montagne de l'Isere. Il ordonna à M<sup>r</sup> de Thoy de passer la nuit au pied de cette montagne avec le Regiment de Bretagne & cent Irlandois , pour empêcher que M<sup>r</sup> de Sales n'écha-

past. Il l'observa pendant toute la nuit, & remarqua qu'il occupoit encore le même poste à la pointe du jour. M<sup>r</sup> de S. Ruth étant arrivé à sept heures du matin avec de l'Infanterie, ordonna les attaques, sçavoir l'une par le Regiment Irlandois de Moncaffel, à la teste duquel ce Milord se mit avec M<sup>r</sup> de Thoy, & une autre sur la droite commandée par M<sup>r</sup> de Vins avec ses Dragons. On marcha aux Ennemis, qui après avoir fait un grand feu, voyant qu'on les approchoit

de prés, prirent la fuite. Il y en eut plusieurs de tuez. M<sup>r</sup> de Sales fut fait prisonnier, & Milord Moncassiel fut blessé. On marcha au retranchement où estoit M<sup>r</sup> de Bernex, mais dès que les Irlandois eurent gagné le dessus de la montagne, il prit le party de se retirer en Piedmont. On le poursuivit jusque sur la montagne appelée de Saint Bernard, où l'on demeura quelque temps. Il n'y a plus que Montmelian dans toute la Savoye qui ne soit pas au Roy; mais selon toutes les

## GALANT. 305

appatences cette Place tombera bien-tost d'elle-mesme, sans qu'il en couste de sang.

Voicy un détail exact de tout ce qui s'est passé en Flandre pendant tout le mois passé & celuy-cy. Depuis la Bataille de Fleurus, les Ennemis ont esté immobiles, & n'ont point quitté le Camp qu'ils avoient pris du costé de Bruxelles, jusqu'à ce que Mr l'Electeur de Brandebourg les ait joints avec ses Troupes. Ce fut au commencement d'Aoust. Ils vinrent alors camper à Ghesapo, à plus de  
*Septembre 1690. Cc*

## 306 . MERCURE

quinze lieues de Kevrin , où nostre Armée estoit campée depuis le 21. de Juillet. Il ne s'est rien fait de considerable pendant ce campement. Les fourages ont esté ordinaires, & les convois que l'on tiroit de Valenciennes , n'avoient pas mesme besoin d'escorte.

On quitta le Camp de Kevrin le 5. d'Aoust, pour venir à Hans , où l'Armée a demeuré tranquillement jusques au 10. de ce mesme mois. Elle decampa ce jour-là pour aller occuper le Camp de Hensies , & y consumer le

fourage qui s'y trouvoit. Ce  
Camp fut de neuf jours. Le 12.  
l'Armée décampa fort matin,  
sur un avis que M<sup>r</sup> de Luxem-  
bourg receut que les Ennemis  
avoient fait quelque mouve-  
ment, & elle vint camper à  
Pervels, où elle demeura trois  
jours entiers, & en partit le  
23. pour aller à Blequi, où elle  
resta jusqu'au 29. Le 25. jour  
de S. Louïs, M<sup>r</sup> de Luxem-  
bourg fit faire un grand fou-  
rage aux portes de Mons,  
pendant lequel il fit démolir  
l'Abbaye de Cambren. Le  
lendemain, l'Armée estant

Cc ij

## 208 MERCURE

rangée en bataille, & faisant face à Mons, on fit trois décharges générales de l'Artillerie, & les Troupes en firent autant, en réjouissance du gain de la Bataille de Stafarde. Les Ennemis estoient venus de Genape camper à Notre Dame de Hall, & M<sup>r</sup> de Luxembourg voulant s'approcher d'eux, & s'avancer dans leur pays, pour augmenter les contributions, & achever le dessein qu'il avoit de démolir les lieux où ils devoient mettre des Troupes en garnison pendant l'hiver, fit décamper

l'Armée le 29. à une heure après minuit, afin de pouvoir arriver de bonne heure à Lessines, parce qu'il avoit eu avis que les Ennemis avoient résolu d'y venir camper. L'Armée n'en rencontra aucun dans sa route, quoy qu'elle passast à la portée du Canon d'Ath. M<sup>r</sup> de Luxembourg marqua luy-mesme le Camp que l'Armée y occupe aujourd'huy. Le 31. qui estoit deux jours après l'arrivée de l'Armée, il fit démolir les murailles & les portes de la Ville, quoy que les Ennemis n'en

## 210 MERCURE

fulsent qu'à quatre heures , & par consequent à portée de Grammont, de Ninove, & de Brene-le-Comte. Cependant M<sup>r</sup> de Luxembourg ne laissa pas de, faire démolir & raser tous les dehors de ces Villes, sans que les Ennemis parussent.

Pendant que le Camp estoit à Pervels , M<sup>r</sup> de Boufflers se détacha avec quelques Bataillons & Escadrons pour aller du costé de la Meuse. Ce détachement fut remplacé au Camp de Blequi, où le détachement que commandoit

## GALANT. 211

M<sup>r</sup> de Rivarole joignit l'Armée ; mais ce Commandant eut ordre d'aller joindre le Corps que commande M<sup>r</sup> de Maulevrier. Depuis qu'on est à Lessines, on a détaché trois Regimens ; sçavoir , Dauphiné, l'Isle de France, & un autre pour aller du costé des Lignes. Ce détachement joignit M<sup>r</sup> de Maulevrier au Camp d'Ostigny. Depuis qu'on est campé à Lessines les Ennemis se sont éloignez , & on a fait sans obstacle la demolition de toutes les petites Villes, où ils avoient dessein

## 312 MERCURE

de laisser des Troupes en quartier d'hyver. Nos Fourages ont esté d'ailleurs presque tous fort insultans , puisqu'on a souvent pris ceux qu'ils destinoient pour eux-mêmes.

Le 20. de ce mois , on alla à quatre lieuës du Camp faire un autre grand fourage. Toute nôtre Cavalerie marcha avec du Canon ; mais il n'arriva rien, quoy que l'Armée des Ennemis fourageast à une heure de la nôtre. On connoist par toutes ces choses la grande perte qu'ils ont faite à la Bataille de Fleutus, puisque leurs Armées

Armées & la nostre vivent dans leur pays, dont ils n'ont pas esté mesme en estat de nous chasser, quoy qu'ils ayent esté renforcez d'une Armée entiere, avec laquelle ils devoient estre beaucoup superieurs en forces. Ainsi ils n'ont pas raison de publier que nous n'avons tiré nul avantage de la Bataille de Fleurus, puis que nos Troupes sont chez eux, que nous démolissons leurs Places, & que deux Armées qui devoient faire séparément des Sieges, n'en ont osé entre-

*Septembre 1690.*

D d

## 314 MERCURE

prendre aucun depuis leur jonction.

Il y a de différentes manières de se faire la guerre. Les plus ordinaires sont de donner des Batailles, ou de faire des Sieges. Les deux parties perdent dans l'une & dans l'autre. Il est vray que la perte du vainqueur n'est pas égale à celle qu'il fait souffrir à ses Ennemis; mais la victoire ne laisse pas de luy coûter quelque sang. Il y a une troisième maniere toute admirable, & qui demande qu'un General ait une parfaite in-

## **GALANT.** 315

telligence du métier de la Guerre. C'est celle de sçavoir par d'heureux campemens fatiguer son Ennemy, ruiner son pays, vivre à ses dépens, luy porter la famine chez luy-mesme, lors qu'on ne manque de rien dans ses Etats ; & luy faire finir la Campagne avec autant de perte que s'il en estoit venu à un combat, sans qu'on ait souffert de son costé le dommage, que le Vainqueur mesme ne peut éviter lors qu'on gagne une Bataille de vive force. Il est aisé de voir à quoy doit con-

D d ij

## 316 MERCURE

clure ce raisonnement, puis que Monseigneur le Dauphin vient d'exécuter tout ce que je viens de dire. Jamais on n'a veu d'activité pareille à celle de ce jeune Prince. Il a toujours agy depuis qu'il est à la teste de ses Troupes, & s'est acquitté de toutes les fonctions d'un grand General, comme vous pouvez voir par ses divers Campemens, par tous les mouvemens qu'il a faits pendant ce mois, & par une infinité de choses dignes d'estre remarquées, & qui font connoître ce qu'on peut

# **GALANT.** 317

espérer d'un Prince genereux,  
bon , juste , & liberal.

Le 1. de Septembre, toute  
son Armée vint camper à  
Ettemheim.

Le 3. une partie de l'Ar-  
mée campa à Kentfinghen.

Le 4. elle arriva dans la  
plaine de Veuill. Le quartier  
du Roy fut marqué à Endin-  
ghen, où les logemens se trou-  
verent assez commodes , &  
le pays tres-abondant en tou-  
tes choses. L'Armée y fut  
campée sur deux lignes pa-  
raelles tant que la veuë pou-  
voit porter dans cette plaine,

D d i ij

## 318 MERCURE

où l'on ne voit pas un seul buisson. Il faut passer la Riviere d'Elts pour y arriver, & cette Riviere est gayable en trois endroits. On proposa à Monseigneur d'y faire des Redoutes, & de mettre du Canon en ces trois endroits ; mais ce Prince n'y voulut pas consentir, ny mesme qu'on rompist les guez, afin que les Ennemis eussent plus de facilité pour venir à luy.

Le 6. Monseigneur alla visiter la gauche & la teste de son Camp, le long de la Riviere d'Elts jusqu'au bord du Rhin.

Le 7. & le 8. on fit des fourages dans des lieux où les Ennemis en auroient pû prendre s'ils se fussent avancez.

Le premier de ces deux jours, Monseigneur monta à cheval dès huit heures du matin, & ne revint qu'à onze du soir. Ce Prince sortit par le chemin de Fribourg, & rentra par celuy de Brisac. Il se promena sur toutes les hauteurs qui sont entre ces Places, & passa en revenant par un marais assez difficile. Le mesme jour un Trompette de la Chambre nommé Beaupré,

Dd iiij

## 320 MERCURE

revint de Mayence, d'où il rapporta que le Gouverneur luy avoit dit, que quand on sçauroit où estoit l'Armée de Monseigneur, M<sup>r</sup> de Baviere iroit le trouver. Le Trompette répondit que si M<sup>r</sup> de Baviere estoit sur les Terres de France, Monseigneur l'auroit trouvé il y a longtemps. Si les Ennemis avoient eu une véritable envie de le joindre, cela leur auroit fait faire des efforts qui auroient pu leur réussir, Monseigneur ayant demeuré plusieurs jours dans un mesme Camp, & en ayant mesme

passé huit entiers dans celui de Venill. S'ils le trouvoient trop avantageusement campé, c'estoit à eux à prendre leurs mesures de bonne heure, pour empescher qu'il ne fist de si bons campemens. Il estoit sur leurs Terres, ils le devoient chercher, & faire en sorte qu'il n'y fust pas si commodement. Du reste, il pouvoit estre attaqué par tout, puis qu'il n'estoit sous le Canon d'aucune Place. Les Ennemis avoient l'avantage du campement dans les Batailles de Fleurus & de Stafarde, &

cependant ils ont esté attaquez & battus.

Le 8. un rendu qui estoit party du Camp des Ennemis le 7. à quatre heures du soir, assura qu'ils estoient toujours au delà d'Offembourg. Il ajoûta que leur Armée avoit beaucoup souffert dans cette marche, & qu'ils avoient esté sept à huit jours sans pain, vivant de racines & de mauvais fruits.

Le 9. un de nos Partis rapporta dès quatre heures du matin, qu'il avoit veu la teste de l'Armée de M<sup>r</sup> de Baviere

auprès des Chasteaux de Moh-  
 berg. Le mesme jour, deux  
 à trois cens des Ennemis se  
 rendirent à Strasbourg, & di-  
 rent que l'Armée devoit  
 marcher ce jour là, & pour-  
 roit passer derriere les Mon-  
 tagnes, n'ayant point de fou-  
 rages où elle estoit. Tous les  
 gros Bagages & les Carrosses  
 marcherent ce mesme jour  
 avec escorte pour se rendre en  
 deux jours sous les Contrescar-  
 pes de Brisac à quatre lieues  
 du Camp. Le mesme jour, tous  
 les ponts de dessus la petite  
 Riviere d'Elts, tant ceux que

## 324. MERCURE

l'on y avoit faits pour passer l'Armée, que ceux que l'on y avoit trouvez, hors celuy de la petite Ville de Kentsighen, furent entierement rompus.

Le 10. on se leva dès trois heures du matin pour partir comme on avoit dit à l'ordre; dans l'esperance qu'on auroit des nouvelles des Ennemis par un party qu'on avoit envoyé, mais on n'en eut point, ce qui fit croire qu'ils étoient encore éloignez; mais on en reccut par Strasbourg de M<sup>r</sup> de Chamilly qui manda

qu'ils estoient encore près d'Offembourg, & qu'ils n'avoient point marché. Il fut resolu que l'Artillerie & l'Infanterie décamperoiént ; ce qui fut executé.

La nuit du 10. M' de Masselle, Lieutenant Colonel, retourna au Camp, & dit à Monseigneur que les Ennemis estoient campez à la petite Ville d'Altemheim, où estoit la gauche de leur Armée, & la droite au Château de Molberg ; Qu'il paroïtoit y avoir deux lignes ; Que la seconde estoit éloignée de la

## 326 MERCURE

premiere de la portée du fusil, & que ce pouvoit estre les troupes de Saxe. Une heure après un Dragon rendu dit à peu près la mesme chose. Il ajouta seulement qu'il y avoit sept jours qu'ils manquoient de pain, celui qu'on leur avoit distribué étant tout pourry, qu'ils mangeoient quantité de citrouilles & de fruits, dont il y a abondance dans le pays.

Monseigneur voyant que les Ennemis n'osoient avancer, envoya pour les attirer tous les gros bagages sous Bri-

fat, fit marcher l'Artillerie, & décamper l'Infanterie, & ordonna que tout fust prest le lendemain à la generale pour partir.

Cependant on sceut que les Ennemis avoient un gros corps de troupes campé à trois quarts de lieuë de Kent-singhen, & à une grande lieuë du Camp de Monseigneur. Ce Prince monta à cheval pour les aller reconnoistre, & fut suivy de tout ce qui se trouva dans le Quartier general. Il donna ordre de faire revénir le Canon & l'In-

## 328 MERCURE

fanterie ; ce qui fut promptement exécuté , & l'Armée se mit en Bataille en sortant des Tentes. Monseigneur observa toutes leurs démarches ; & comme il leur laissa remarquer tranquillement la manière dont estoit postée son Armée , on ne douta point , sçachant les discours que M<sup>r</sup> de Baviere tenoit à ses troupes , qu'on ne fust attaqué le lendemain.

Le 12. bien loin d'en venir aux mains , les Ennemis ne firent aucun mouvement pour s'approcher ; ce qui mortifia

fort nos Troupes , & fit refoudre Monseigneur à partir le lendemain, afin de se rendre dans la Plaine de Staufen, pour prévenir les Ennemis qui avoient dessein d'y aller, & pour les empêcher de jouir des avantages qu'ils auroient pû tirer d'un pays qui n'avoit point esté fouragé.

Le 13. avant que l'Armée decampast, le feu prit sur les trois ou quatre heures du matin au quartier de M<sup>r</sup> le Duc de Vendosme. Il y eut dix ou douze maisons brûlées avec quelques équipages. Monseigneur  
 Septembre 1690.                      E c

## 230 MERCURE

gneur envoya aussi tost de l'argent à M<sup>r</sup> de la Grange-Intendant d'Alsace, pour repa-  
rer ce dommage. Ce jour là,  
on n'eut aucunes nouvelles  
des Ennemis, quoy qu'il y  
eust plusieurs Partis en cam-  
paigne. Monseigneur fit dé-  
camper son Armée sur les sept  
ou huit heures du matin, tam-  
bour batant, & marchant sur  
trois colonnes; l'Infanterie  
estoit au milieu. Monseigneur  
visita toutes les Colonnes a-  
vant que l'Armée marchast,  
& fit retirer l'Infanterie de  
quelques postes qu'elle occu-

poit. Si les Ennemis avoient voulu joindre , il leur estoit aisé de donner sur l'Arriere-garde. Monseigneur occupa ce Poste avec la Maison du Roy. L'Armée campa ce soir là à Akeren à une petite lieüe de Brisac. Un Lieutenant des Compagnies franches d'Alsace , fit pendant la marche quelques prisonniers , qui dirent que les Ennemis ne pensoient point à nous attaquer ; qu'ils souffroient beaucoup ; que les Païsans des Montagnes leur avoient tué plus de mille de leurs Fourrageurs, &c

E c ij

que l'Electeur de Saxe menaçoit toujours de les quitter, disant qu'il ne vouloit pas que son Armée perist de misere dans des Montagnes & de fort mauvais chemins.

Le 14. on décampa d'Akeren pour venir à Mengen entre Brisac & Strasbourg. Monseigneur alla en partant se promener à Brisac. Il fit le tour de la vieille Ville, & descendit au bas d'un Bastion par une Ecluse nouvelle, qui a esté faite depuis que la Cour y a passé. On apprit ce jour-là que l'Armée Ennemie étoit

campée proche de l'Abbaye de Schusteren. Le quartier de Mengen s'est trouvé fort bon, & le pays abondant.

Le 16. Monseigneur alla voir Fribourg, qui luy parut une des plus surprenantes, & des plus fortes Places qu'il y ait en Europe.

Le 18. ce Prince fit la revue de sa Cavalerie. On eut nouvelles le mesme jour, que les Ennemis avoient pris le party de passer derriere les Montagnes, & qu'ils alloient se poster devant Rinfeld, dans la crainte qu'on ne l'assiegeast.

## 334 MERCURE

Ils marchoient par un pays terrible, & leur marche devoit estre de quatorze jours.

Le 19. Monseigneur fit la reveuë de son Infanterie, qui luy sembla plus belle qu'elle n'étoit lors qu'il la vit en arrivant à Lampsem, & à Vakenem.

L'Armée devoit décamper le 22. ou le 23. pour avancer vers Stauffen, & pour prendre les devans, si les Ennemis rentroient par les gorges des Montagnes; car on a receu avis que leur Armée a marché au delà de la Forest

& Montagne noire. On croit que c'est pour subsister plus aisément dans ces gorges , & qu'ils ont dessein de rentrer dans le Brisgau.

On a sceu par les deserteurs , & par les prisonniers qu'on a faits sur eux , que la mesintelligence regnoit toujours entre les Ducs de Saxe & de Baviere , & que le premier vouloit retourner vers Hailbron , voyant qu'ils avoient tant de peine à subsister dans un pays que nostre Armée a mangé , ayant toujours sceu prendre les devans.

## 336 MERCURE

Monseigneur après avoir  
sejourné huit jours dans le  
Camp de Mengen , alla cam-  
per le 22. dans la plaine de  
Neubourg. Le quartier gene-  
ral est à Oberisslenlen. Ce  
Prince prit cette resolution sur  
ce qu'il avoit sceu que les En-  
nemis avoient marché par la  
vallée de Loor & de Valkrik,  
& passé derriere les Monta-  
gnes , comme s'ils eussent  
voulu entrer dans cette plaine  
de Neubourg par les gorges  
qui y conduisent , ou s'appro-  
cher de Rhinfeld, mais il n'a-  
voir point encore eu de nou-  
velles

velles le 24. qu'ils voulussent  
passer les Montagnes qui les  
separent de luy. On trouva  
seulement en arrivant un Par-  
ty dans la montagne de no-  
stre costé, & Monseigneur  
le fit pousser par une partie de  
ceux qui le suivoient, lors  
qu'il voyoit la situation du  
Camp pour le faire luy-mes-  
me. Les soins que se donne cet  
infatigable Prince ne se peu-  
vent comprendre que par  
ceux qui le voyent agir. Rien  
ne luy échape, & il entre dans  
les détails des moindres cho-  
ses comme des plus impor-

Septembre 1690.

FF

## 338 MERCURE

tantés. Il donne ordre à tout, & voit luy-même chaque jour tout ce qui doit estre veu d'un bon General. Ses liberalitez se répandent sur tous ceux qui meritent quelque récompense, quelque secours, ou mesme quelque charité, & si l'on pouvoit recueillir toutes les choses qu'il a dites en beaucoup d'occasions, on verroit que personne n'a parlé plus juste, ny avec plus de prudence sur toutes sortes de sujets.

Le 26. l'Armée de ce Prince occupoit le mesme

Camp, & l'on croyoit qu'elle y resteroit encore cinq ou six jours pour consumer les fourrages, dont il n'y avoit guere plus que ce qu'il en falloit pour ce temps-là.

La Republique de Venise, sage & prudente, & qui allant toujours son chemin, ne s'embarasse que des choses qui la touchent, vient d'emporter Napoli de Malvasie, sans s'estre rebutée de la longueur du Siege de cette Place, qu'elle a commencé il y a déjà deux ans. C'est un Port de mer dans la Morée, aussi-bien que Napoli de Romanie, dont les Venitiens s'étoient déjà rendus maîtres. M. Cornaro, Capitaine General qui

F f ij

commandoit à ce Siège; fit battre  
 au commencement du mois passé  
 le Fauxbourg & la Palanque, avec  
 quatre pieces de Canon, & tandis  
 qu'il faisoit encore travailler à quel-  
 ques Ouvrages qui devoient faire  
 apprehender aux Affgez de ne  
 pouvoir résister encore long-temps,  
 on alla par son ordre leur faire de  
 nouvelles propositions, pour tâcher  
 de leur faire prendre la résolution  
 de se rendre. Ils répondirent  
 qu'ils n'estoient pas encore si pres-  
 sez qu'on les croyoit, & continue-  
 rent à soutenir les efforts des Af-  
 siegeans, mais enfin ils craignirent  
 que leur opiniastreté ne causast leur  
 perte, & capitulerent. Les princi-  
 pales conditions de la capitulation,  
 furent qu'ils pourroient sortir avec  
 leurs armes, & tout ce qu'ils pour-

roient emporter. Cela fut exécuté le 21. Aoust. Ils estoient au nombre de 940. dont il n'y avoit que trois cens hommes de Troupes réglées. On les embarqua sur trois Vaisseaux Venitiens pour estre menez à la Canée. Onze Renegats & treize Esclaves qu'ils laisserent dans la Place, furent mis en Liberté. On y trouva beaucoup de munitions de guerre ; sçavoir , 35. pieces de Canon de fonte, & 37. de fer , trois Mortiers , 70. Barils de Poudre, 440. de Bisquit, & un grand nombre de Bombes.

M<sup>r</sup> de Chambonas, Evêque de Lodeve, a esté nommé à l'Evêché de Viviers. Il est Neveu du vieux Prelat à qui il succede , & comme il avoit eu depuis long temps la conduite de ce Diocèze à cause du

Ffijj

## 342. MERCURE

Grand age de M. son Oncle, le Roy  
a jugé que la continuation de ses  
soins ne pouvoit estre que d'un  
fort grand avantage pour cette  
Eglise. Je suis, Madame, vostre,  
&c.

*A Paris ce 30. Septembre 1694.*

On assure que la gangrene s'est  
mise dans la playe du Prince d'Or-  
range. Je ne vous garantis pas  
cette Nouvelle, mais je la tiens  
d'un lieu qui devoit le faire croire.  
On dit aussi que les Troupes de ce  
Prince, ayant donné un second  
assaut à Limeric, ont esté repous-  
sées avec beaucoup de perte.

*Le Sr Gneront avertit qu'en debi-*

tant le *Mercur*, il debitera aussi au commencement de chaque mois, La Pierre de touche politique, qui a commenté à paroître depuis plus d'un an. Cet Ouvrage est si connu, qu'il seroit inutile d'expliquer en quoy il consiste.



# TABLE

|                                                                                         |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Conquestes du Roy, avec un discours prononcé par M. l'Evêque d'Uzès sur le mesme sujet. | 113 |
| Service fait à Cologne pour le repos de l'ame de Me la Dauphine.                        | 150 |
| Theses de Mathematique soutenues au College Mazarin.                                    | 132 |
| Les Philosophes à l'encre.                                                              | 159 |
| Panegyrique de S. Louis, prononcé devant l'Academie Française.                          | 161 |
| Fragment du Panegyrique du mesme Saint, prononcé par le Pere de S. Martin Jesuite.      | 162 |
| Autre Fragment de M. l'Abbé Plomet.                                                     | 148 |
| Divertissement représenté sur le Theatre de Bourbon à Rouen.                            | 182 |
| Sonnet.                                                                                 | 190 |
| Manieres genereuses du Roy.                                                             | 190 |
| Compliment fait par M. de la Porte, Lieutenant en l'Election de Mas-                    |     |

# T A B L E.

|                                                                                                            |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| con , à M. Dagliani, Ambassadeur<br>de Savoye.                                                             | 193 |
| Histoire.                                                                                                  | 198 |
| Article curieux touchant les affaires<br>du temps.                                                         | 220 |
| Morts.                                                                                                     | 222 |
| Nouvelles d'Irlande.                                                                                       | 249 |
| Carte des Vallées de Piedmont habi-<br>tées par les Barbeta ou Vaudois.                                    | 260 |
| Défaites des Impériaux en Transil-<br>vanie.                                                               | 262 |
| Article des Enigmes.                                                                                       | 272 |
| Divers couplets de Chanson, sur l'air<br>de J'ay passé deux jours sans vous<br>voir.                       | 280 |
| Erreurs du dernier Mercure corri-<br>gées.                                                                 | 283 |
| Mr Thiers dit sa première Messe à<br>S. Barthelémy, à laquelle plusieurs<br>nouveaux Convertis communient. | 290 |

# TABLE.

|                                                          |     |
|----------------------------------------------------------|-----|
| <i>Autre article de Morts.</i>                           | 295 |
| <i>Nouvelles de Savoye.</i>                              | 300 |
| <i>Nouvelles de Flandre.</i>                             | 305 |
| <i>Nouvelles d'Allemagne.</i>                            | 317 |
| <i>Prise de Naples de Malvasie.</i>                      | 339 |
| <i>M. de Lodeve est nommé à l'Evêché<br/>de Viviers.</i> | 341 |

Fin de la Table.

*Avis pour placer les Figures.*

**L'**Air qui commence par *Ab,*  
*Printemps ton retour, n'a plus,*  
doit regarder la page 112.

La Medaille doit regarder la  
page 184.

L'Air qui commence par *Un cœur*  
*ne doit jamais se rendre, doit regar-*  
der la page 279.







